

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2023

Conseil municipal du 7 février 2023

Département du Rhône.
Arrondissement de Villefranche



1- CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

2- CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL GENERAL

- a. Situation globale
- b. Loi de finances pour 2023
- c. Contexte local

3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

3-1 –Section de fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement
 - i. Evolution des charges de fonctionnement
 - ii. Evolution des charges de personnel
 - iii. Etat des indemnités des élus versées en 2022
 - iv. Autres dépenses de fonctionnement
- b. Recettes de fonctionnement
 - i. Evolution des produits de fonctionnement
 - ii. Evolution de la fiscalité
 - iii. Concours de l'Etat
- c. L'évolution des indicateurs et ratios financiers
 - i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2016 à 2021
 - ii. Evolution du taux rigidité du budget
 - iii. Evolution du taux d'épargne brute

3-2 – Section d'investissement

- a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2016 à 2022
- b. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- c. Programmation des investissements 2023

4- DETTE

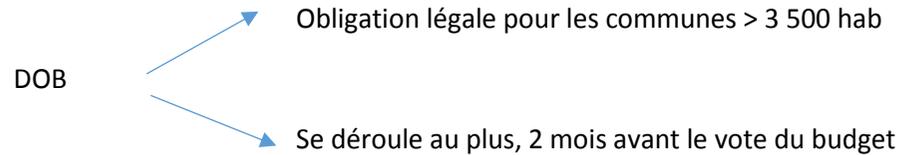
- a. Evolution des annuités d'emprunts 2016 à 2023
- b. Evolution de l'encours de la dette
- c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2016

5- BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC

- a) Le Centre Municipal de Santé
- b) La ZAC de Coucy

1- Cadre juridique et objectifs du Débat d'orientation budgétaire : art L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur sa situation. Il représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



L'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

Les engagements pluriannuels envisagés :
Programmation des investissements

ROB

Les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des recettes et dépenses en fonctionnement et investissement (concours financiers, fiscalité, tarification, relations financières EPCI...)

La structure et la gestion de la dette

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci :

- ⇒ Est mis à la disposition du public à la mairie
- ⇒ Est transmis au Président de la COR

Dans un délai d'un mois à compter de sa tenue :

- ⇒ Il est mis en ligne sur le site internet de la ville

2- Contexte économique et social général

a. Situation globale

Contexte mondial :

L'actualité mondiale 2022 est toujours marquée par la pandémie de covid-19 ainsi que par le conflit en Ukraine causant un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record. Aux Etats-Unis, l'inflation est diffuse parmi l'ensemble des biens et services. (Politique monétaire restrictive de la réserve fédérale participant à la forte appréciation du dollar américain). En Chine : abandon de la stratégie « zéro covid » ; le marché reste fragile (marché immobilier en difficulté et fin de la croissance).

Contexte européen/français :

L'Europe et plus particulièrement la zone euro est la région la plus touchée par les répercussions économiques de la guerre du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine.

Le conflit provoque d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique faisant courir le risque d'un rationnement de l'énergie.

Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production.

La politique monétaire européenne est alignée sur celle de la Réserve Fédérale aux Etats-Unis (hausse des taux directeurs pour lutter contre l'inflation) et a pour conséquence de peser sur l'activité économique (détérioration des capacités de financement des acteurs économiques alors même que les dépenses en consommation et investissement sont déjà ralenties).

En France, l'activité a continué de résister malgré une inflation élevée (5.6% en 2022 contre 1.6% en 2021). La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis les années 80.

Elle a néanmoins été atténuée par de nombreuses mesures gouvernementales de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro.

La croissance annuelle française en 2022 s'élève à 2.5% et prévision 2023 : 1%.

Malgré les renégociations salariales, la hausse du SMIC et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, on assiste à une baisse du pouvoir d'achat des ménages français.

Le taux de chômage est assez faible et s'explique par la hausse de la population active ainsi que par la création d'emplois. Les entreprises françaises rencontrent des difficultés de recrutement. (Excès de demande de travail).

b. Loi de finances pour 2023

Aucun accord n'ayant été trouvé quant au projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, ce dernier n'a pas été approuvé.

La loi de finances (LF) pour 2023 a été approuvée dans un contexte de majorité relative détenue par le gouvernement et de recours à l'article 49.3 de la Constitution (à 5 reprises).

Objectifs : stabiliser le déficit public en 2023 (5% du PIB en 2022 contre 6.5% en 2021), Baisser de 1.5% les dépenses publiques, baisser la dette publique : 111.2% du PIB prévu en 2023 contre 111.6% en 2022 et 112.8% en 2021, baissant le ratio de dépenses publiques à hauteur de 56.9% du PIB contre 57.7% en 2022

Principales mesures :

- Suppression de la **CVAE** en 2 temps compensée par une fraction de TVA afin de financer le bouclier tarifaire
- Création d'un fonds d'accélération de transition écologique dit « **fonds vert** » (2 milliards d'€) visant à soutenir les projets en terme de performance environnementales (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio déchets), adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission). Fonds limités à 2023
- Hausse de la **dotation globale de fonctionnement** de 320 millions d'€ sur un total de 27 milliards d'euros.
- Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf DSIL (en baisse -337 millions € // 2022)
- Instauration d'un **filet de sécurité** par la LFR 2022 centré sur les dépenses énergétiques, d'un **bouclier tarifaire** et d'un **amortisseur sur les tarifs de l'électricité**
- **Taxe sur les logements vacants** : concerne les logements non occupés ou non loués par leur propriétaire. Elle peut être instaurée par délibération. La LF 2023 prévoit une hausse du taux : de 12.5% à 17% la 1^{ère} année d'imposition, puis de 25% à 34% pour les années suivantes, afin d'inciter à la non vacance des locaux.

c. Contexte local

Budgets de la COR : Principal, Economie, Déchets, Assainissement, Loisirs, Abattoir, eau potable, office de tourisme, zones, énergies.

RAPPEL des engagements financiers de la COR :

- Stabilité de la fiscalité directe locale hors TEOM
- Taux d'épargne net supérieur à 5% pour le budget principal
- Capacité de désendettement inférieure à 7 années pour le budget principal

2021 : épargne brute de 7 347 573€ (taux d'épargne brute 15.32%) épargne nette de 4 440 415€

Capacité de désendettement de la COR : 5 ans et 3 ans pour le budget principal

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT :

Hausse du coût de l'énergie estimée à 600 000€ pour 2023 ayant pour effet de mettre en place un plan de sobriété énergétique tout en maintenant l'objectif d'offrir un service public de qualité.

Ressources humaines : souhait de limiter l'augmentation du budget de personnel (2% par an) malgré la revalorisation du point d'indice générant une dépense nouvelle estimée à 170 000€

EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT :

Pour 2023 :

- Lancement des travaux de l'écomusée de Thizy les Bourgs
- Lancement des travaux de l'abattoir de St Romain de Popey avec la volonté de développer une réelle filière locale
- Poursuite des travaux de rénovation de la piscine de Cours (ouverture janvier 2024)
- Attente du résultat de la décision justice pour lancer les travaux de rénovation de la piscine d'Amplepuis
- Lancement des études pour améliorer la performance énergétique du centre nautique de Tarare

DETTE :

Au 1^{er} janvier 2022 : capital restant dû : 41 801 K€

Taux moyen 2021 : 2.59% pour une durée résiduelle de 37 ans

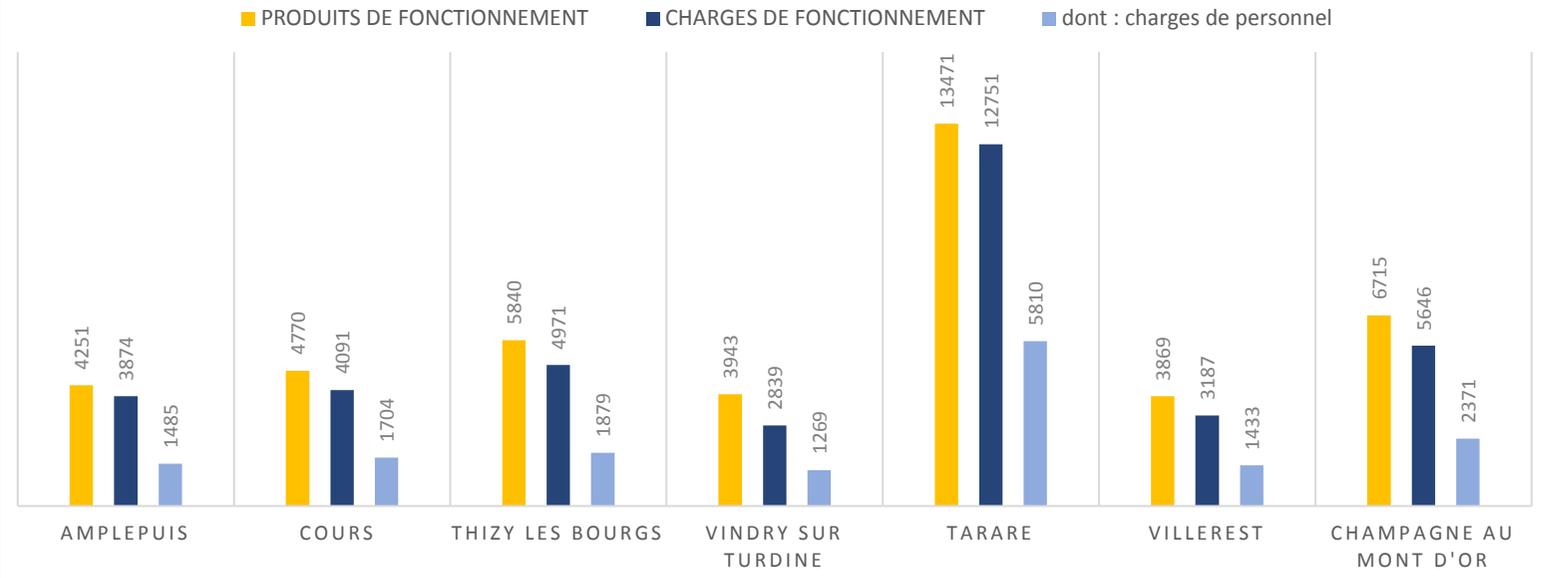
L'encours de dette se répartit entre trois budgets : assainissement (14.4M€ en 2026), économie (9M€ en 2026) et budget principal (19M€ en 2026).

Au niveau global l'encours de dette s'élèverait à 53M € en 2026.

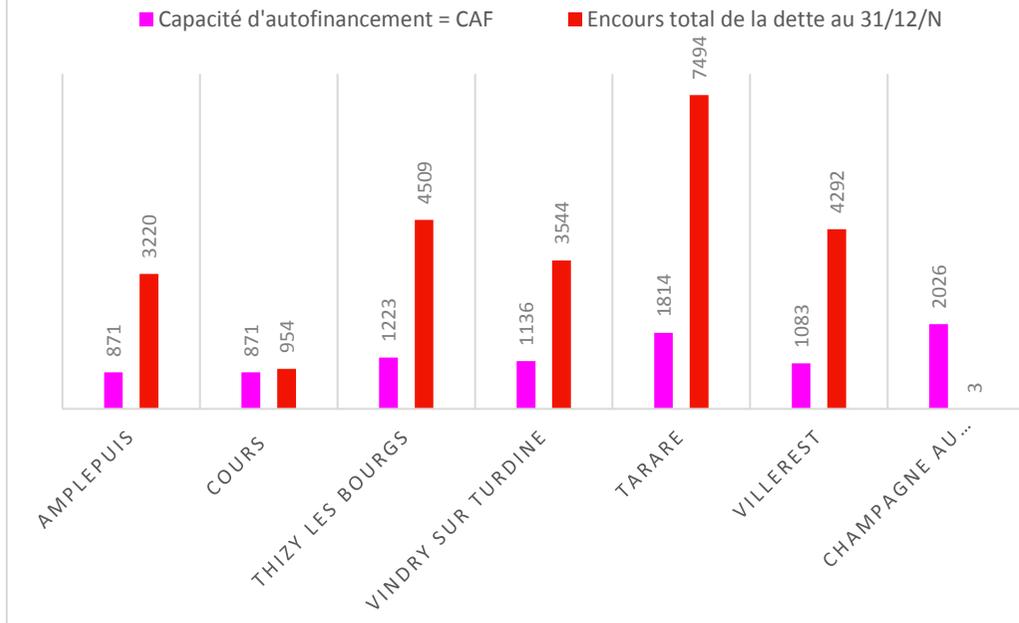
RAPPEL MUTUALISATION : Services communs auxquels adhère la commune : assistant de prévention : 4 607.72€ / conseil énergie partagé : 3 179.50 € / formation : 1 352.00 € / ADS : 25 539 € /

REVITALISATION CENTRE-BOURG : poste cheffe de projet « Petites Villes de Demain » : 1 180.76 € (6 mois)

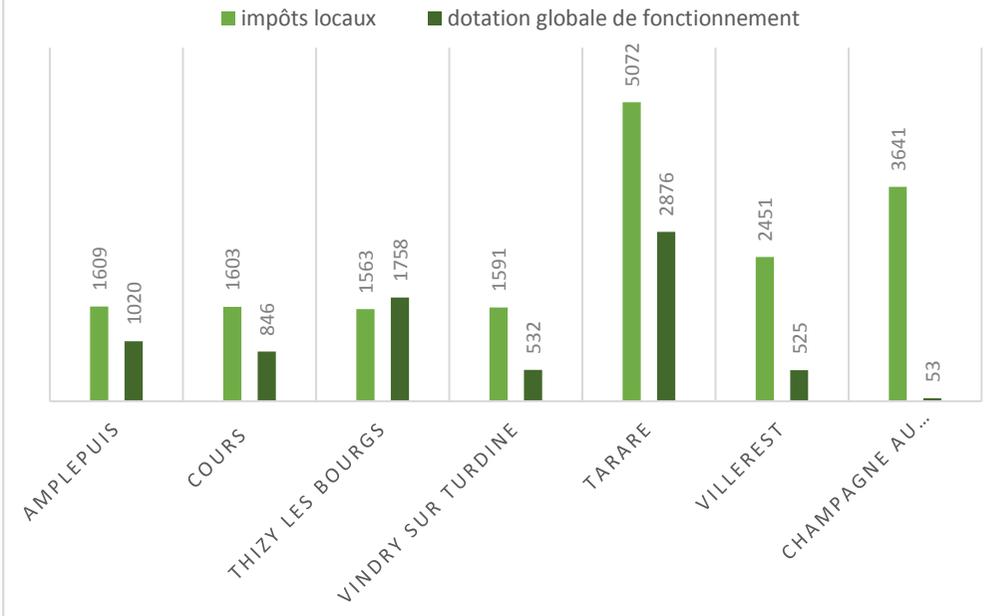
CHIFFRES DES COMMUNES 2021 EN MILLIERS D'€



CHIFFRES DES COMMUNES 2021 EN MILLIERS D'€ - CAF ET ENCOURS DE DETTE



CHIFFRES DES COMMUNES 2021 EN MILLIERS D'€ - IMPÔTS LOCAUX ET DGF



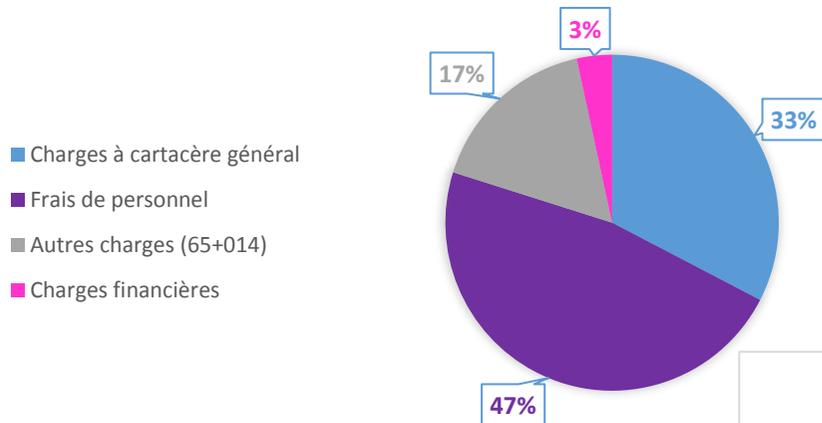
3- Situation et orientations budgétaires de la collectivité

3-1 – Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

i. Evolution des charges fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2021)



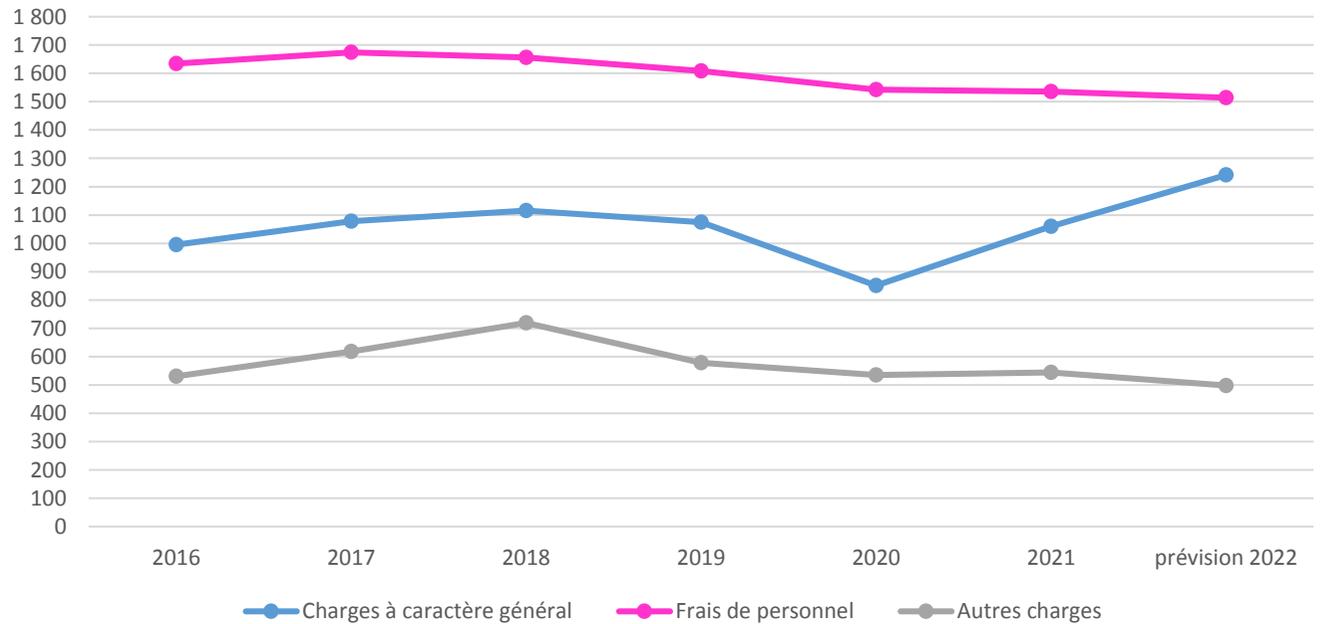
Commentaire :

2022 : Charges salariales constantes
charges générales en hausse constante (hausse des coûts de l'énergie depuis 2022)

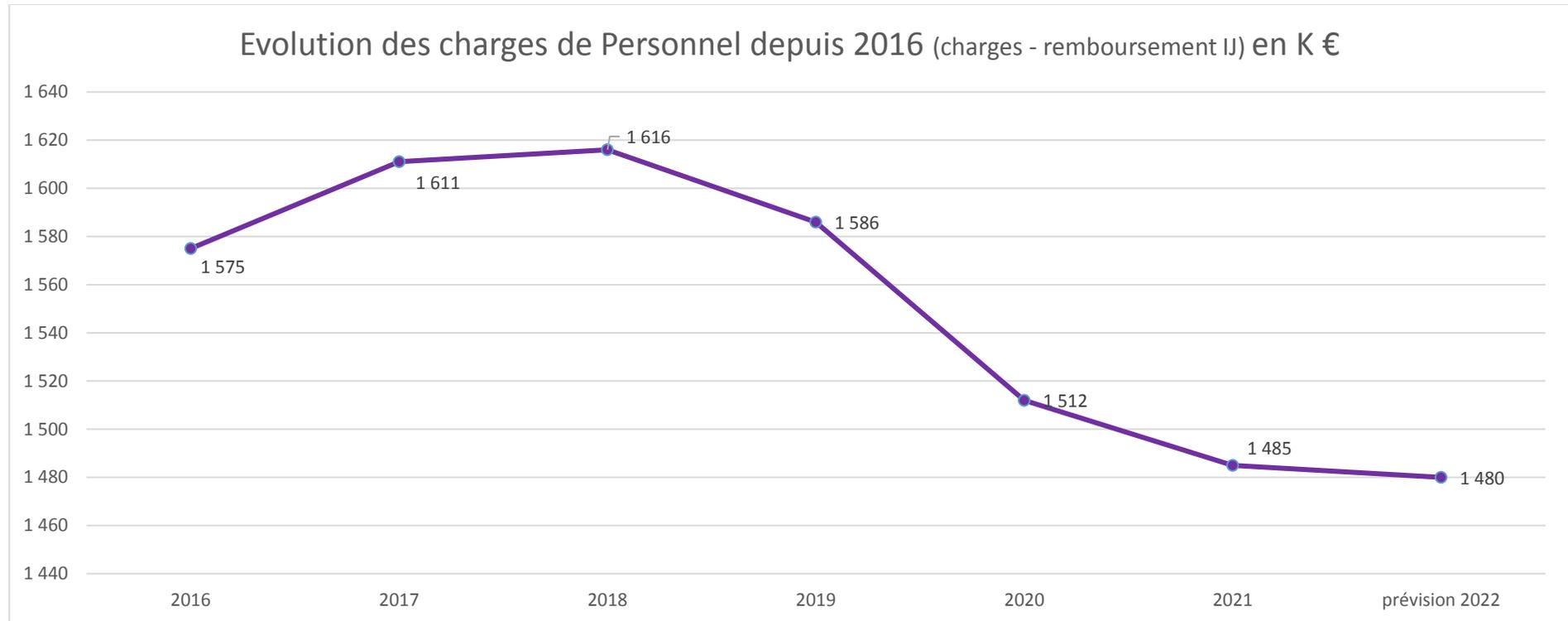
Prévisions 2023 :

- Explosion des dépenses d'énergie en prévision (gaz/électricité)
- Forte inflation depuis 2022 qui va nettement augmenter les charges à caractère général (Chapitre 011)

EVOLUTION DES CHARGES COURANTES DE 2016 A 2022



ii. Evolution des charges de personnel



Commentaire :

2022 : charges salariales constantes malgré la revalorisation du point d'indice en 2022 (remplacement du responsable des services techniques qui a mis du temps et le non remplacement systématique des départs du fait d'une réorganisation de services)

Prévisions 2023 :

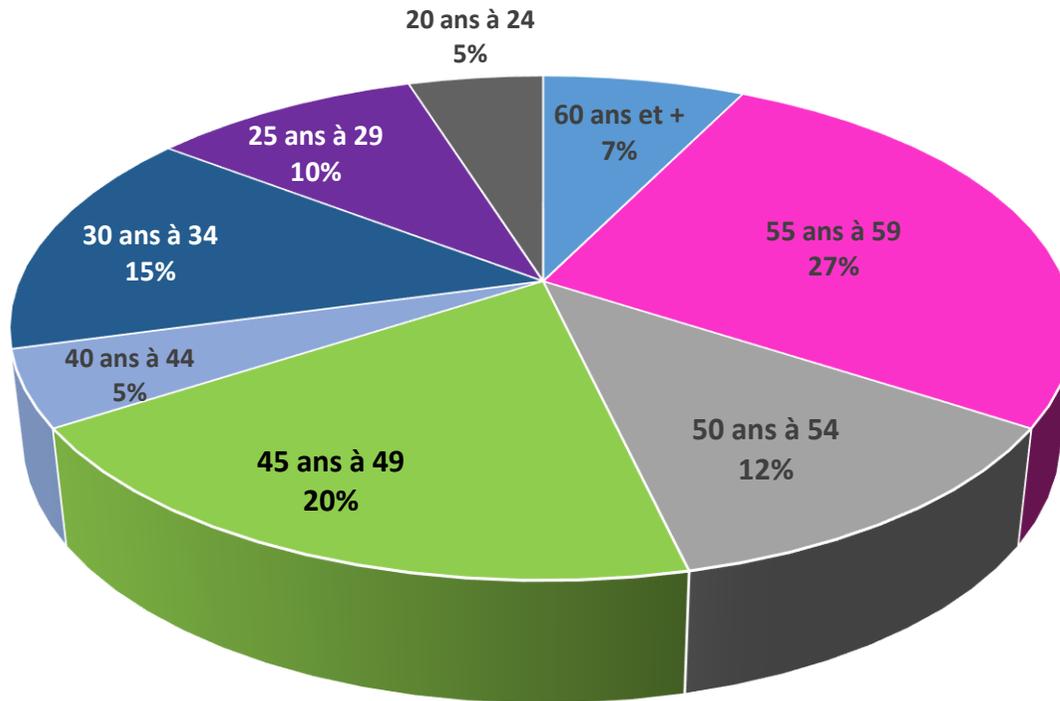
Poursuite de la maîtrise de l'évolution des charges de personnel dans un contexte de mouvement du personnel intense : 13 départs en 2022 (mutations, départs en retraite, disponibilité, fin de contrat d'apprentissage...) et 8 arrivées. Recrutement d'un agent espaces verts en cours.

Difficulté de recrutement s'expliquant par le contexte national (post covid) et la problématique du manque d'attractivité de la fonction publique

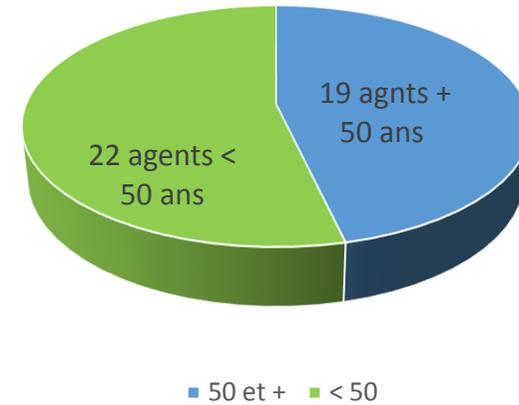
Mise en place de tickets restaurant depuis le 01/01/2023 (valeur de 7€ dont 50% à charge de l'employeur) coût annuel : 27 132 €

Intégration du GVT (glissement vieillesse technicité), prime de fin de contrat, taxe d'apprentissage

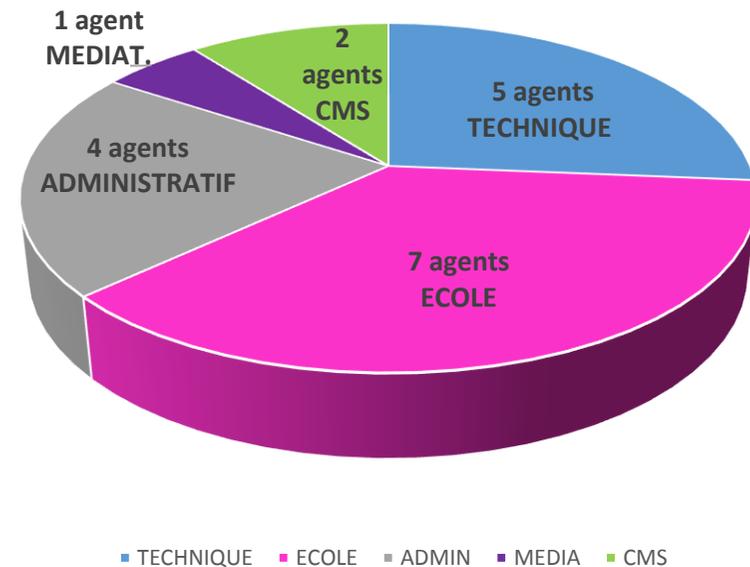
Répartition des agents titulaires par âge au 31/12/2023



46 % des agents ont 50 ans et plus au 31/12/2023



Répartition par service des agents de 50 ans et +



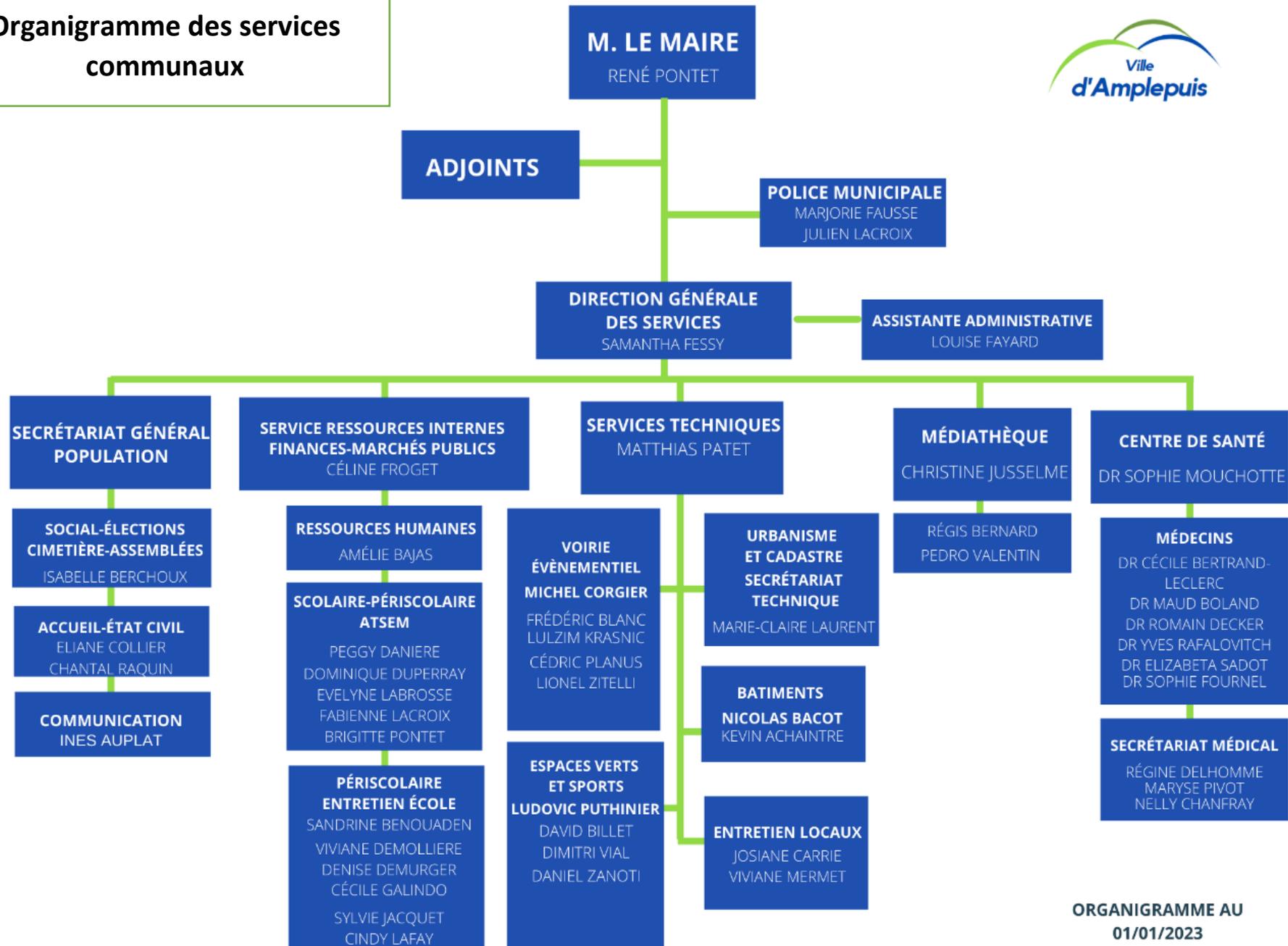
Commentaire :

Globalement la masse salariale rajeunit, car les moins de 50 ans sont les plus nombreux à partir de 2023 représentant 55% (dont 35% de 20 à 44 ans), contre 49% en 2022

La réforme en cours des retraites prévoyant notamment l’allongement de la durée de cotisation aura certainement un impact sur les départs prévisionnels d’ici à 2026.

Perspective départs en retraite 2023-2028 : 7 agents, soit 17% des effectifs.

Organigramme des services communaux



ORGANIGRAMME AU
01/01/2023

iii. Etat des Indemnités des élus versées en 2022

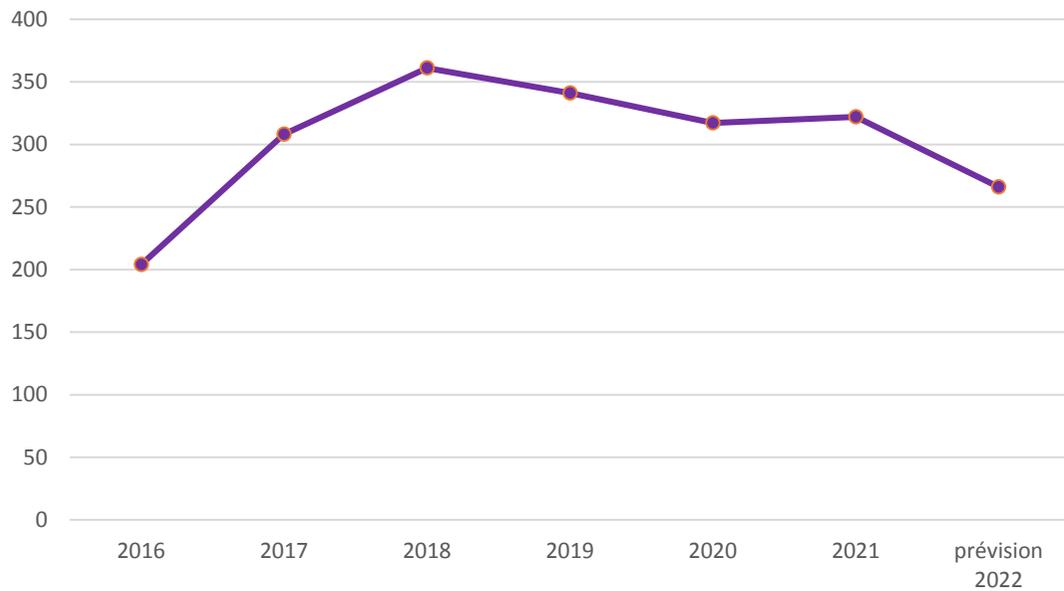
ETAT ANNUEL 2022 des indemnités perçues par les élus municipaux

| | | COMMUNE | | EPCI | | Syndicat | |
|-----------|----------|--------------------|--------------|----------|--------------|----------|--------------|
| Nom | Prénom | Fonction | Montant brut | Fonction | Montant brut | Fonction | montant brut |
| AUGAY | Lydie | 6ème Adjoint | 5 223.78 € | | | | |
| BURNICHON | Henri | 5ème Adjoint | 5 223.78 € | | | | |
| GELIN | Corinne | Conseiller délégué | 5 223.78 € | | | | |
| GUEYDON | Simone | 2ème Adjoint | 10 447.62 € | | | | |
| LACROIX | Eric | 1er Adjoint | 10 447.62 € | | | | |
| PIERRAT | Laurence | Conseiller délégué | 5 223.78 € | | | | |
| PONTET | René | Maire | 26 119.26 € | | | | |
| ROUGE | Peggy | 4ème Adjoint | 10 447.62 € | | | | |
| THOLIN | Thierry | 3ème Adjoint | 10 447.62 € | | | | |

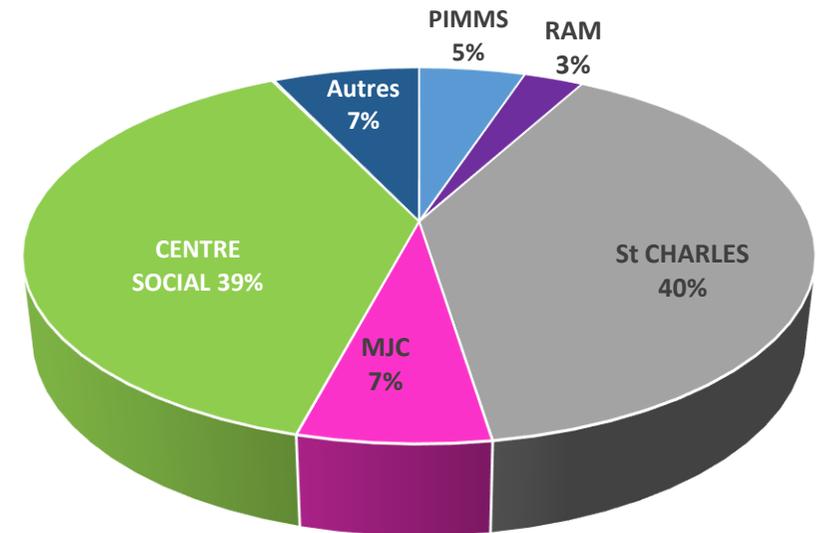
Commentaire : les élus ont également bénéficié de la revalorisation du point d'indice (3.5%)

iv. Autres dépenses de fonctionnement

Subventions aux associations depuis 2016 en K €



Subventions versées en 2022 (compte 6574 et 6558)



Commentaires:

2022 : Le secteur associatif a pu reprendre une activité « normale » en 2022.

Suite à la signature de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, le Centre Social du Parc et à la Mutuelle Bout d'Chou perçoivent directement la part CAF qui ne transite plus par la commune.

2022 : Hausse de la subvention au Centre Social du Parc : + 20 621€ (CAP PE 30h, animateur jeunes, revalorisation de postes), au relais d'assistantes maternelles : + 1 817.49€ pour 2022 (baisse du financement CAF // temps de travail salarié)

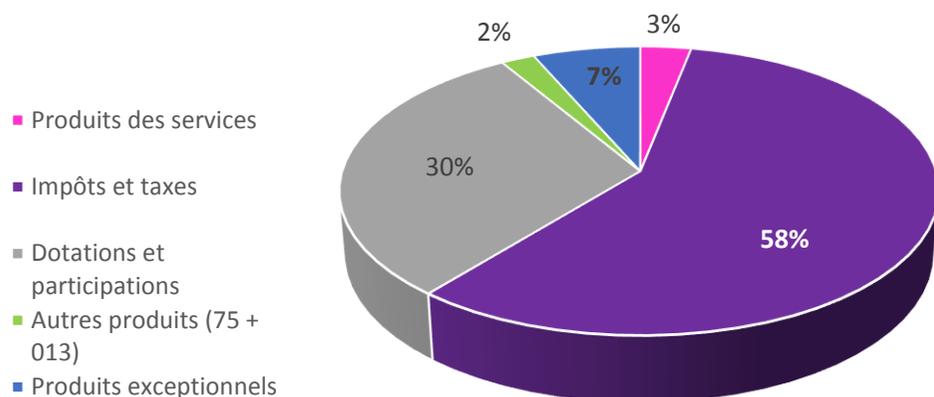
Prévisions 2023 :

Certaines associations rencontrant également des difficultés de recrutement, l'enveloppe consacrée à certaines d'entre elles va augmenter.

Centre Social du Parc (revalorisation des auxiliaires de puériculture) + 1 500€ au PIMMS (hausse de charges), Relais d'Assistantes Maternelles (financement CAF en baisse suite à la baisse du temps de travail d'un salarié – retour à la moyenne nationale avec financement 1ETP pour 70 assistantes maternelles)

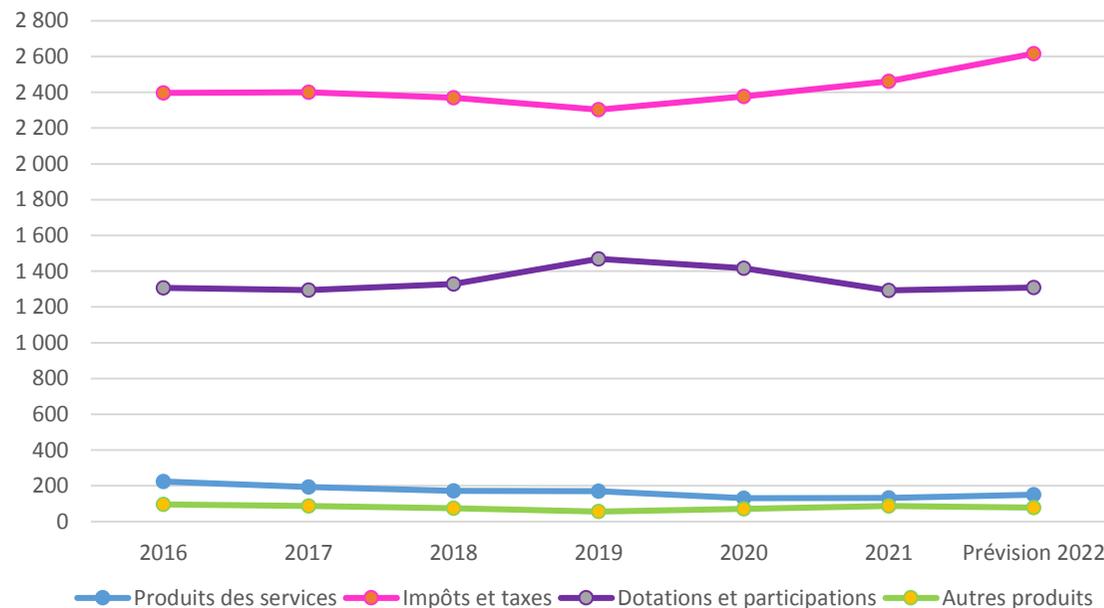
b. Recettes de fonctionnement
i. Evolution des produits de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2021)



Recettes de fonctionnement :
Fiscalité locale (taxes foncières et habitation, taxe additionnelle sur droits de mutation, taxe d'aménagement, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire)
+ Dotations et participations
+ produits exceptionnels
+ produits des services

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2016 A 2022



Commentaire :

2022 :

+ 68 143 € régularisation compensation suppression TH de 2021 qui excluait le taux syndical dans le coefficient correcteur. 1 versement unique en 2022 (chap 74)

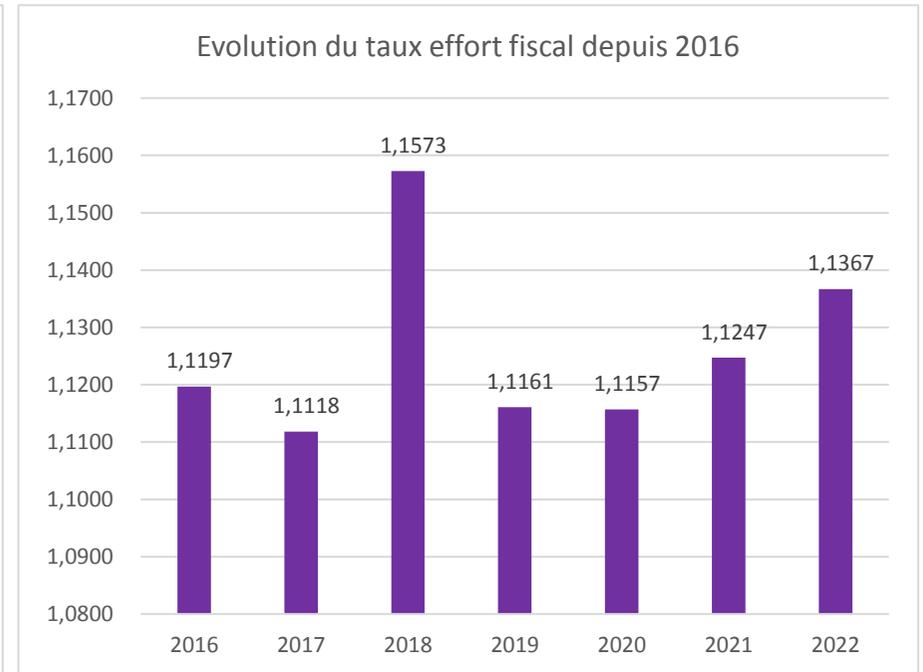
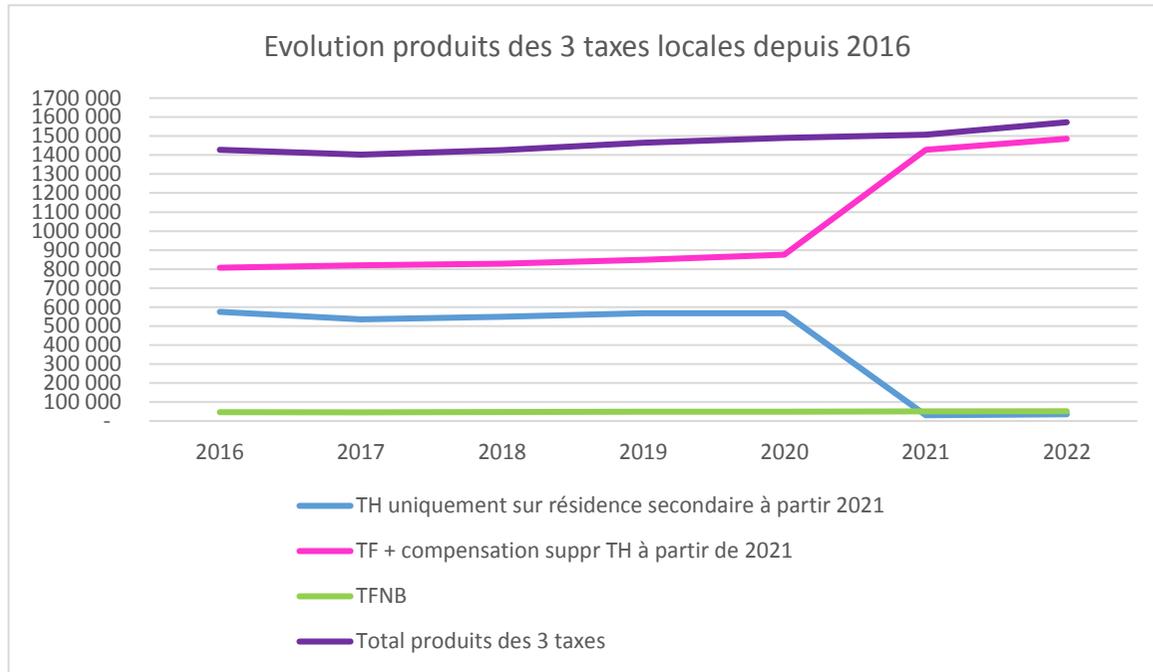
Prévisions 2023 :

Revalorisation des bases fiscales attendue à 7.1% en 2023. (hors établissements professionnels et commerciaux)

Hausse de DGF attendue

| | TH-TF | ATTRIBUTION COMPENSATION | ATTRIBUTION SOLIDARITE | PEREQUATION | TAXE MUTATION |
|-------------|----------------|--------------------------|------------------------|-------------|---------------|
| 2020 | 1 503 667.00 € | 400 006.69 € | 207 829.00 € | 75 264.00 € | 164 653.61 € |
| 2021 | 1 605 979.00 € | 400 006.69 € | 207 829.00 € | 69 169.00 € | 149 948.20 € |
| 2022 | 1 748 429.00 € | 400 006.69 € | 187 046.04 € | 71 567.00 € | 179 272.21 € |

ii. Evolution de la fiscalité



Effort fiscal : mesure la pression fiscale

Niveau moyen COR : 1.07

Amplepuis : 1.14

Amplepuis a mobilisé ses marges de manœuvre fiscale en direction des habitants dont le revenu est relativement faible

Suite à délibération du 24 mai 2022, la DGFIP et la commune d'Amplepuis ont signé un engagement partenarial visant à la fiabilisation de l'actif de la commune et de la mise en œuvre d'une démarche partenariale pour améliorer les bases fiscales de la collectivité.

Un travail important de révision ponctuelle des bases des impôts sera réalisé dans l'attente de la révision générale (repoussée à 2028)

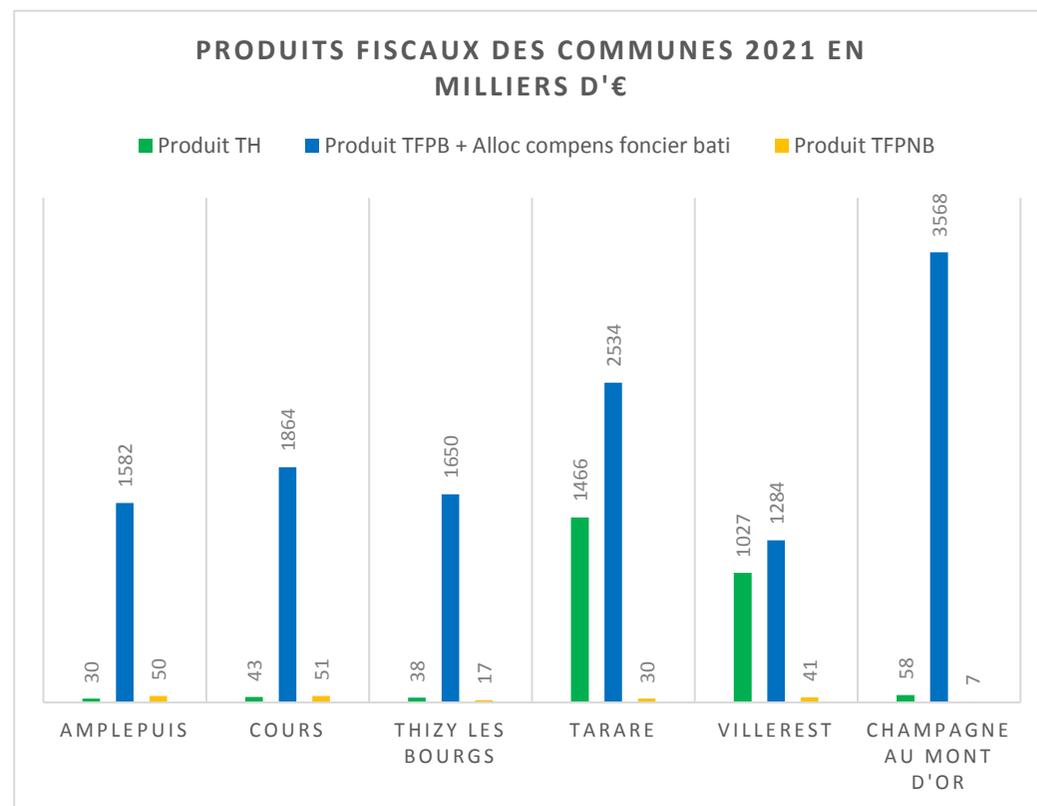
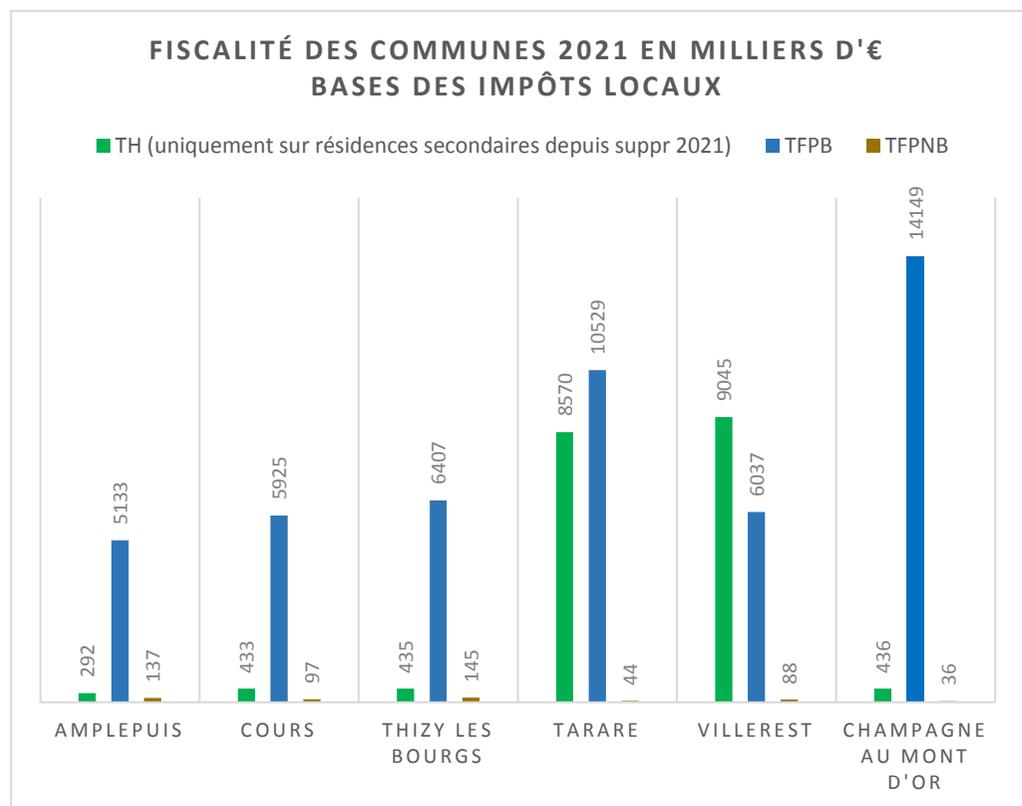
Un travail est en cours également au niveau de la COR sur le recensement des logements vacants. La mise en place d'une taxe sur les logements vacants est à l'étude.

Les taux d'imposition sur la commune sont les suivants :

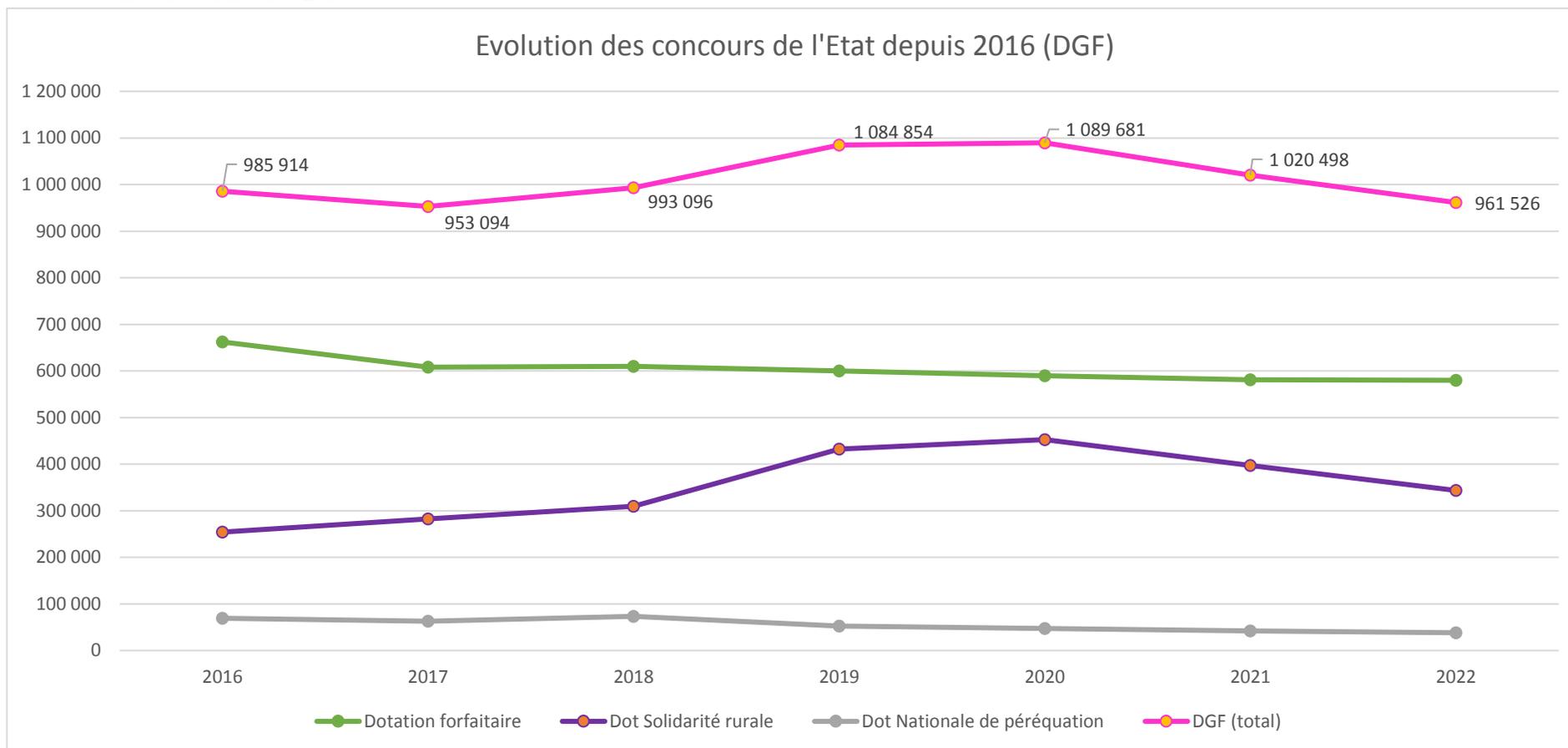
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.69%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.43%

Pour 2023, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale.

La progression du produit sera mécanique avec la variation physique des bases. (Revalorisation prévue à 7.1%)

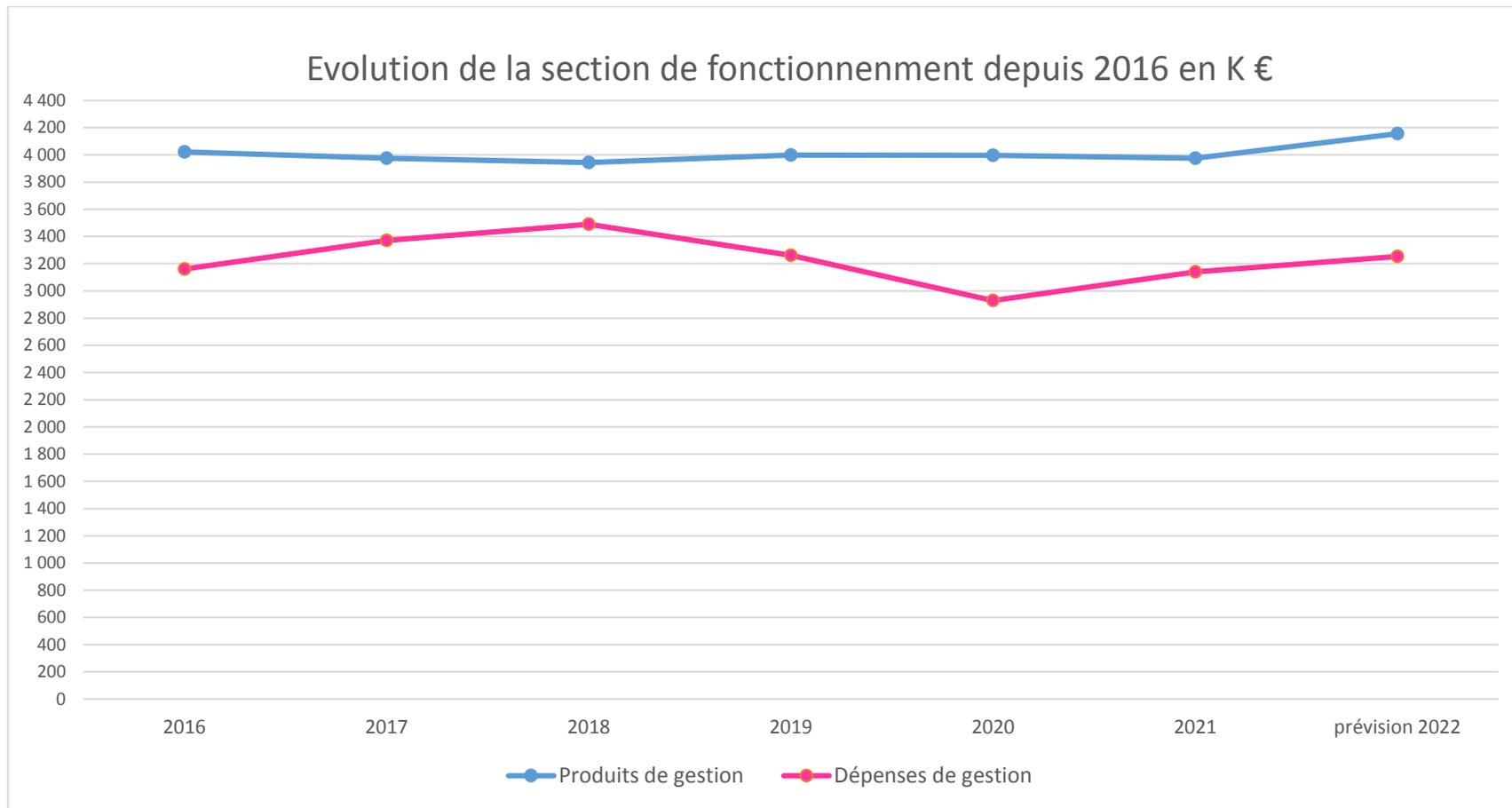


iii. Concours de l'Etat



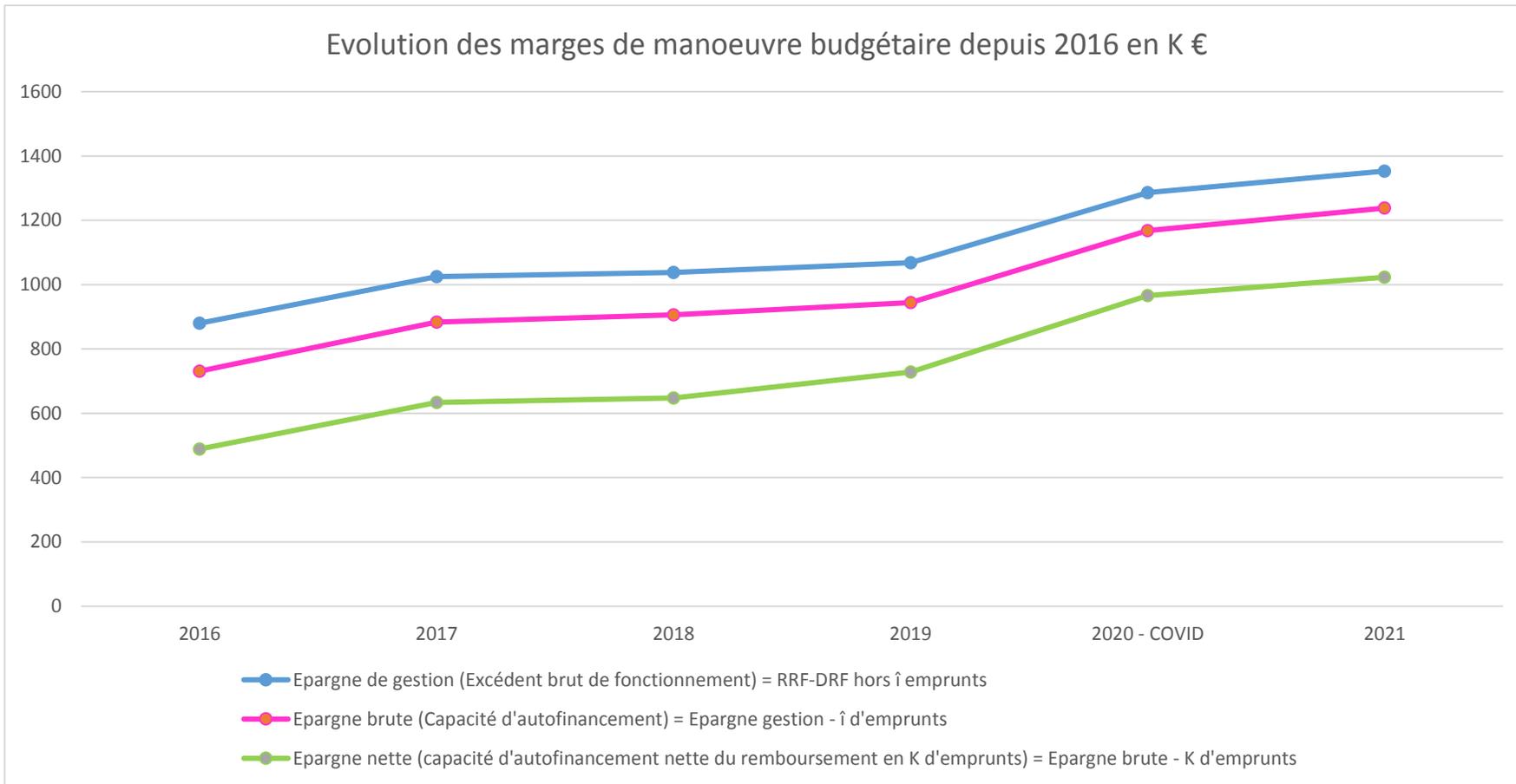
La loi de finances pour 2023 prévoit une hausse de la dotation globale de fonctionnement en particulier pour la partie dotation de solidarité rurale.

Evolution de la section de fonctionnement :



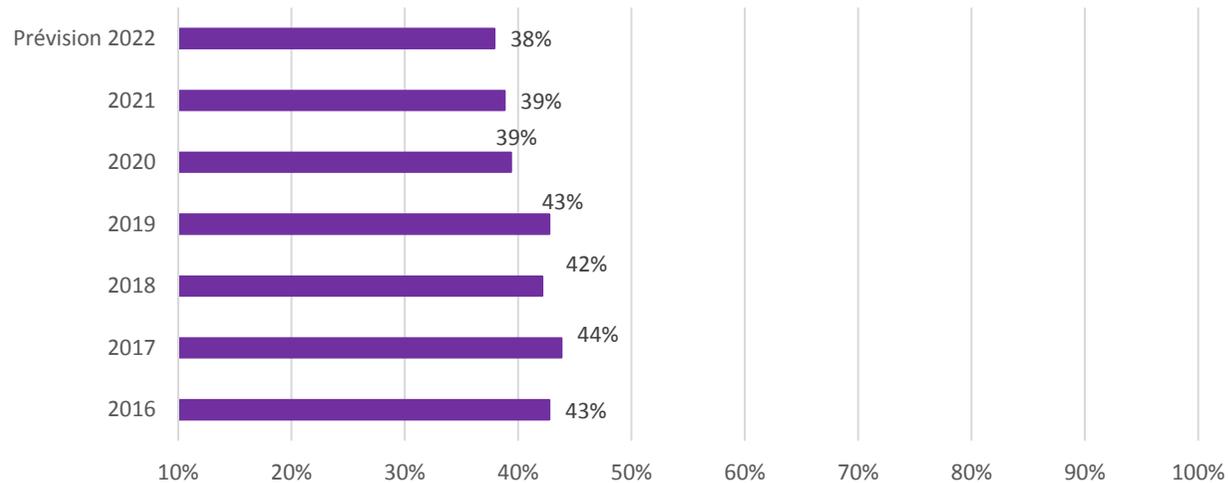
c. L'évolution des indicateurs et ratios financiers

i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2016 à 2021



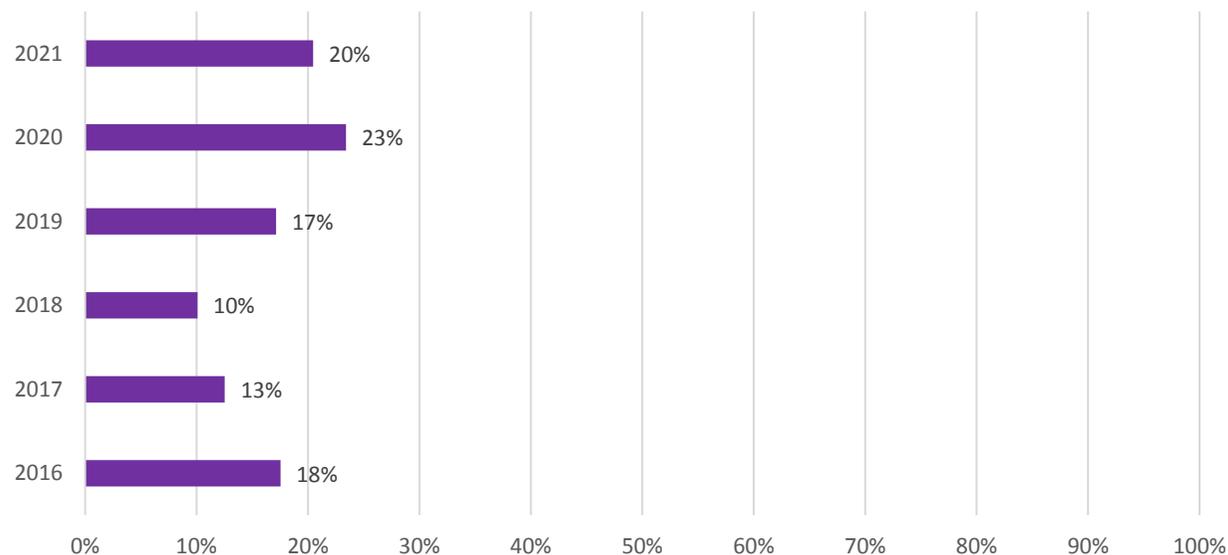
ii. Evolution du taux de rigidité du budget

Evolution du taux rigidité budgétaire depuis 2016



iii. Evolution du taux d'épargne brute

Evolution du taux EPARGNE BRUTE depuis 2016



Le taux de rigidité du budget sert à évaluer le poids de la charge d'emprunt et des dépenses de personnel sur les recettes de fonctionnement. Plus le % est bas, meilleure est la capacité d'investissement de la Commune

OBJECTIFS d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

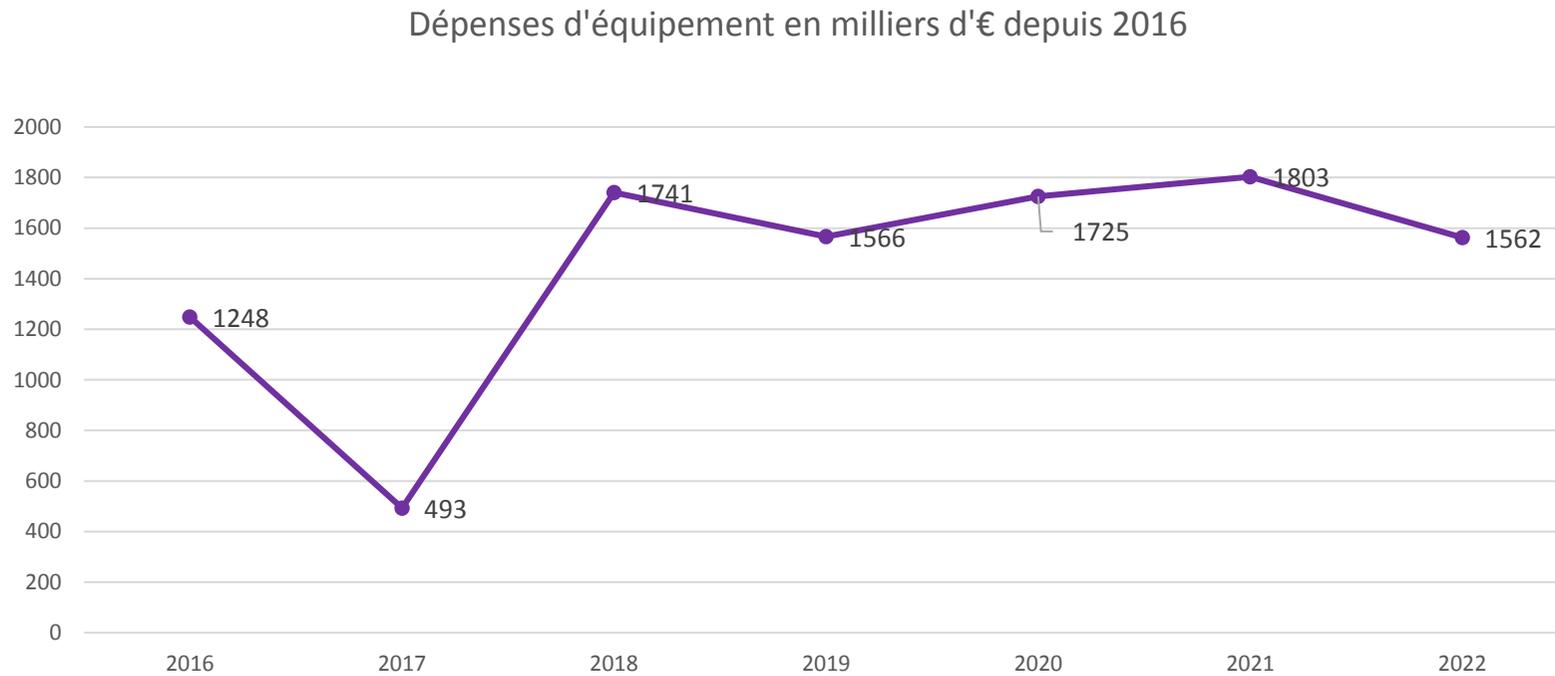
Conserver une épargne nette suffisante et une capacité d'investissement maximale de la commune en :

- Poursuivant la recherche d'économies de fonctionnement par la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique et en optimisant les achats (groupement de commandes, mise en concurrence systématique ...)
- Contenant l'évolution des frais de personnel (non remplacement systématique des départs d'agents, réorganisation des services...)

Le taux d'épargne brute sert à analyser le niveau d'épargne brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

3-2 – Section d'Investissement

A. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2016 à 2022



En 2022 :

- 32% des dépenses d'investissement correspondent au démarrage des travaux pour la construction du GYMNASE sur le site Bagatelle
- 15% concernent l'acquisition du site Gerflor pour la construction du nouveau CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- 16 % pour la réparation et entretien des bâtiments communaux, dont le changement des sols sportifs des salles Pierrefeu et Bagatelle

B. Plan pluriannuel d'investissement

Ce document permet de chiffrer le coût des investissements communaux sur plusieurs années :

PPI AMPLEPUIS 2023 - 2026

| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : | HT | TTC | 2021 et < | 2022 | Restes à Réaliser | 2023 BP | 2024 | 2025 | 2026 | |
|---|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Aménagement du parc de l'industrie | 2 236 059.41 € | 2 683 271.29 € | 2 665 499.10 € | 4 046.14 € | 12 226.05 € | 1 500.00 € | | | | |
| Salle de gymnastique | 3 417 600.83 € | 4 101 121.00 € | 99 433.81 € | 578 302.97 € | 2 666 384.22 € | 757 000.00 € | | | | |
| construction d'un CTM | 2 083 333.33 € | 2 500 000.00 € | | 270 108.00 € | 75 852.92 € | 200 000.00 € | 700 000.00 € | 777 787.08 € | 476 252.00 € | |
| Revitalisation centre bourgs | 857 258.35 € | 1 028 710.02 € | 378 016.46 € | 51 344.56 € | 164.99 € | 100 000.00 € | 200 000.00 € | 200 000.00 € | 99 184.01 € | |
| OPAH-RU | 486 224.00 € | 486 224.00 € | 1 133.25 € | 46 094.22 € | 80 897.53 € | 94 971.00 € | 86 826.00 € | 89 076.00 € | 87 226.00 € | |
| Réaménagement du site du musée et abords | 416 666.67 € | 500 000.00 € | - € | 108.00 € | 59 892.00 € | 45 000.00 € | 150 000.00 € | 150 000.00 € | 95 000.00 € | |
| Hôpital | 500 000.00 € | 600 000.00 € | | - € | 50 000.00 € | | 200 000.00 € | 200 000.00 € | 150 000.00 € | |
| Bâtiments communaux | 287 782.71 € | 345 339.25 € | | 19 559.37 € | 60 339.25 € | 77 000.00 € | 65 000.00 € | 63 440.63 € | 60 000.00 € | |
| Réfection de la toiture du CTM | 175 000.00 € | 210 000.00 € | | 6 908.00 € | 95 000.00 € | 108 092.00 € | | | | |
| Accessibilité ERP | 16 666.67 € | 20 000.00 € | | - € | 2 880.00 € | 7 120.00 € | 10 000.00 € | | | |
| Clos du Crêt | 219 004.98 € | 262 805.98 € | 129 612.57 € | 36 993.41 € | 11 200.00 € | 10 000.00 € | 25 000.00 € | 25 000.00 € | 25 000.00 € | |
| Voirie communale | 258 704.70 € | 310 445.64 € | | 79 549.24 € | 15 896.40 € | 65 000.00 € | 50 000.00 € | 50 000.00 € | 50 000.00 € | |
| Rénovation de l'orgue communal | 120 513.33 € | 144 616.00 € | 18 555.84 € | 54 539.04 € | 71 521.12 € | - € | | | | |
| Vidéoprotection | 350 000.00 € | 420 000.00 € | 3 736.80 € | 19 125.60 € | 160 398.66 € | 110 000.00 € | 126 738.94 € | | | |
| Equipement des services | 67 500.00 € | 81 000.00 € | | 16 741.34 € | 10 000.00 € | 8 000.00 € | 16 258.66 € | 15 000.00 € | 15 000.00 € | |
| révision du PLU | 54 166.67 € | 65 000.00 € | 290.69 € | 14 223.00 € | 44 458.16 € | 6 028.15 € | | | | |
| Acquisitions immobilières | 682 207.63 € | 682 207.63 € | | 82 207.63 € | 16 502.00 € | 183 498.00 € | 200 000.00 € | 200 000.00 € | | |
| étude Cité Déchelette | | 30 000.00 € | | | | 30 000.00 € | | | | |
| installation contrôle d'accès des bâtiments | 66 666.67 € | 80 000.00 € | | | | 20 000.00 € | 30 000.00 € | 30 000.00 € | | |
| TOTAL DEPENSES | 12 295 355.95 € | 14 550 740.81 € | 3 296 278.52 € | 1 279 850.52 € | 3 433 613.30 € | 1 823 209.15 € | 1 859 823.60 € | 1 800 303.71 € | 1 057 662.01 € | |
| Subventions | Etat | 2 321 480.00 € | 2 321 480.00 € | 497 984.70 € | 236 399.58 € | 223 989.70 € | 1 128 842.30 € | 100 000.00 € | 134 263.72 € | 0.00 € |
| | Région | 747 035.07 € | 747 035.07 € | 247 411.38 € | 100 000.00 € | 3 260.00 € | 50 000.00 € | 5 000.00 € | 38 895.00 € | 302 468.69 € |
| | Département | 978 182.00 € | 978 182.00 € | 195 000.00 € | 160 000.00 € | - € | 50 000.00 € | 130 000.00 € | 185 000.00 € | 258 182.00 € |
| | COR | 155 744.97 € | 155 744.97 € | 13 232.28 € | 12 137.69 € | 130 375.00 € | - € | - € | - € | 0.00 € |
| | autres organismes | 793 761.00 € | 793 761.00 € | - € | 14 000.00 € | 43 000.00 € | 383 441.00 € | 141 000.00 € | 16 944.00 € | 195 376.00 € |
| Cessions immobilières | 429 740.00 € | 429 740.00 € | 130 000.00 € | 109 740.00 € | | 40 000.00 € | 50 000.00 € | 50 000.00 € | 50 000.00 € | |
| FCTVA | 2 091 888.80 € | 2 091 888.80 € | 540 535.63 € | 188 900.04 € | | 787 548.48 € | 225 226.53 € | 215 093.79 € | 134 584.32 € | |
| emprunt | 3 300 000.00 € | 3 300 000.00 € | 470 943.66 € | 229 056.34 € | | 1 500 000.00 € | 600 000.00 € | 500 000.00 € | | |
| autofinancement | 3 732 908.97 € | 3 732 908.97 € | 1 201 170.87 € | 229 616.87 € | | 916 365.97 € | 608 597.07 € | 660 107.20 € | 117 051.00 € | |
| TOTAL RECETTES | 14 550 740.81 € | 14 550 740.81 € | 3 296 278.52 € | 1 279 850.52 € | 400 624.70 € | 4 856 197.75 € | 1 859 823.60 € | 1 800 303.71 € | 1 057 662.01 € | |

Objectifs : Poursuivre la démarche d'investissement en :

- Poursuivant la recherche de subventions extérieures dans un contexte de restriction générale (baisse des enveloppes des financeurs)
- Optimiser l'épargne brute (travail sur des outils de pilotage des recettes et des dépenses de fonctionnement)
- Equilibrant le budget par des emprunts nouveaux, tout en conservant une capacité de désendettement satisfaisante

Dans un contexte budgétaire contraint, l'orientation générale du projet de budget 2023 vise à préserver la capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de l'investissement en priorité par l'épargne afin de ne pas accroître inconsidérément l'encours de la dette.

Programmation des investissements 2023

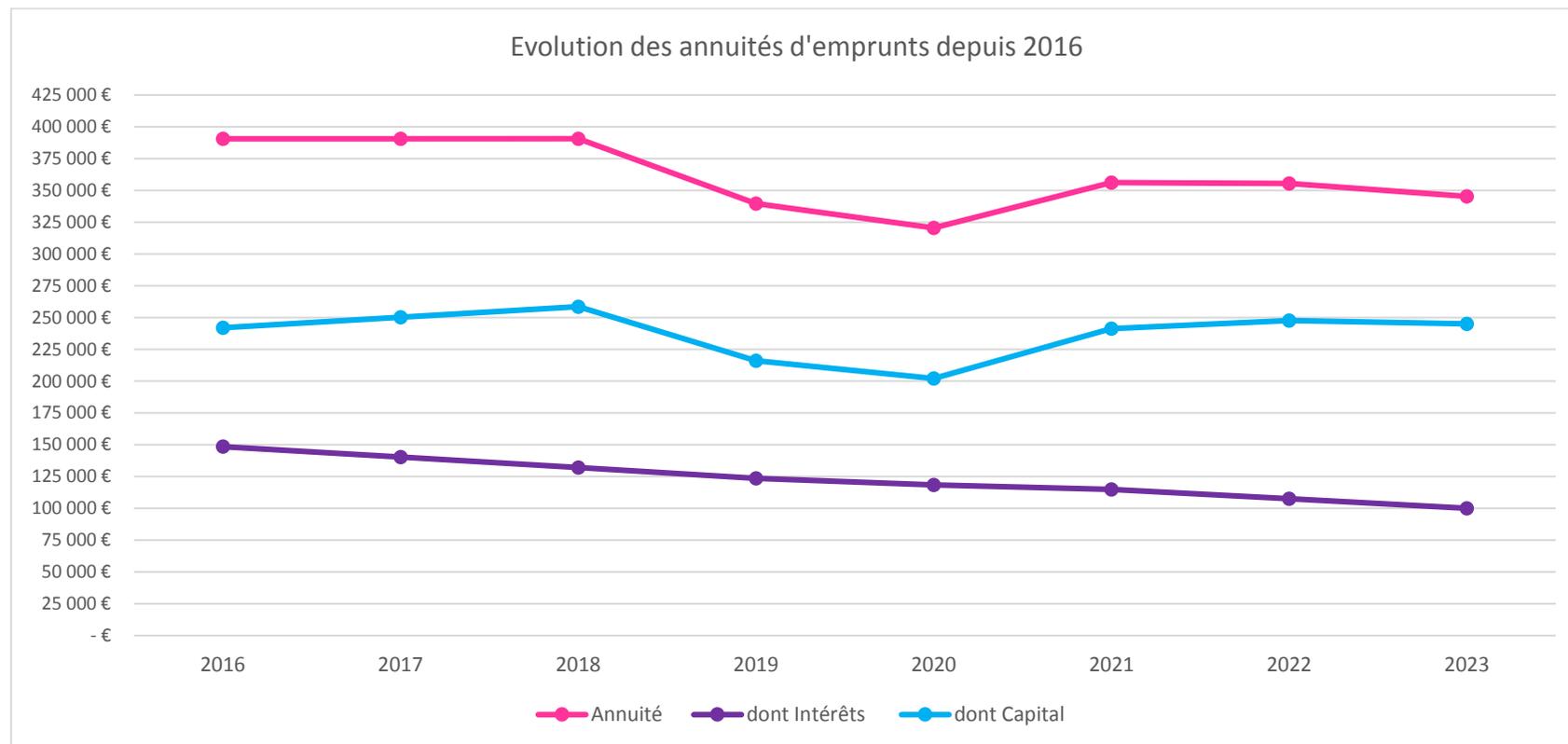
Pour 2023, sont envisagés les investissements ci-après :

| INTITULE | RESTES A REALISER au 31/12/2022 DEPENSES | 2023 autorisation à engager | DEPENSES BP 2023 nouvelles inscriptions budgétaires |
|---|--|-----------------------------------|--|
| REVERSEMENT TAM à la COR | 1 882.00 € | | 2 000.00 € |
| CAPITAL DES EMPRUNTS | | | 254 200.00 € |
| COMPLEXE BAGATELLE | | 5 000.00 € | 5 000.00 € |
| BATIMENTS COMMUNAUX | | 50 000.00 € | 65 000.00 € |
| CHAUDIERE MAISON RUE DANIEL FARGEOT | 33 649.44 € | | 0.00 € |
| TOITURE BOULODROME | | | 7 000.00 € |
| REPARATION VELUX ECOLE LA MARELLE | 8 905.60 € | | 0.00 € |
| PPE OCCULTANT VERRIERE | | | 5 000.00 € |
| TOILE STORE CRECHE PPE | 2 784.21 € | | 0.00 € |
| ACCESSIBILITE ERP | 2 880.00 € | | 7 120.00 € |
| TOITURES CTM | 95 000.00 € | | 108 092.00 € |
| INSTALLATION CONTRÔLE D'ACCES BATIMENTS COMMUNAUX | | | 20 000.00 € |
| CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL | 75 852.92 € | | |
| RESEAUX - RACCORDEMENT LES NIOULES | 30 449.40 € | | 0.00 € |
| POTEAU INCENDIE | 5 000.00 € | | 0.00 € |
| CIMETIERE | 15 000.00 € | | 0.00 € |
| MEDIATHEQUE MOBILIER | 0.00 € | 1 000.00 € | 1 350.00 € |
| CLOS DU CRET | 11 200.00 € | | 10 000.00 € |
| MATERIEL MAIRIE | 2 000.00 € | | 2 000.00 € |
| ACHAT DEFIBRILLATEUR | | 1 000.00 € | 2 500.00 € |
| MATERIEL ECOLES | | 2 000.00 € | 5 000.00 € |
| SIGNALETIQUE ADRESSAGE | 12 830.40 € | | 0.00 € |
| MATERIEL VOIRIE imprévu | 3 000.00 € | | 2 000.00 € |
| MOBILIER URBAIN | | | 5 000.00 € |
| GUIRLANDES LUMINEUSES | | | 8 000.00 € |
| MATERIEL SPORTIF | | 1 500.00 € | 5 000.00 € |

| | | | |
|---|-----------------------|-------------|-----------------------|
| VEHICULE | | | 5 000.00 € |
| RESTAURATION ORGUE EGLISE ST POTHIN | 71 521.12 € | | 0.00 € |
| SITE ROBIN MARIETTON | 12 226.05 € | | 1 500.00 € |
| PLU | 44 458.16 € | | 6 028.15 € |
| MATERIEL TECHNIQUE | | | 3 500.00 € |
| ACHAT TONDEUSE | 8 000.00 € | | 0.00 € |
| ARCHIVES - REFECTION REGISTRES ETAT CIVIL | 474.68 € | | 3 500.00 € |
| CONSTRUCTION SALLE DES SPORTS | 2 666 384.22 € | | 757 000.00 € |
| MAISON MEDICALE | | 1 000.00 € | 23 000.00 € |
| ACQUISITIONS IMMO | 16 502.00 € | | 183 498.00 € |
| ETUDE MUSEE THIMONNIER | 59 892.00 € | | 45 000.00 € |
| VOIRIE COMMUNALE | 66.00 € | 10 000.00 € | 50 000.00 € |
| FOYER PERSONNES AGEES | | 1 000.00 € | 2 000.00 € |
| VIDEOPROTECTION | 160 398.66 € | | 110 000.00 € |
| RESTRUCTURATION HOPITAL | 50 000.00 € | | - € |
| OPAH-RU | 80 897.53 € | | 94 971.00 € |
| REVITALISATION CENTRE VILLE | 164.99 € | | 100 000.00 € |
| ETUDE SUR CITE DECHELETTE | | | 30 000.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT année 2023 : | 3 471 419.38 € | 72 500.00 € | 2 129 259.15 € |

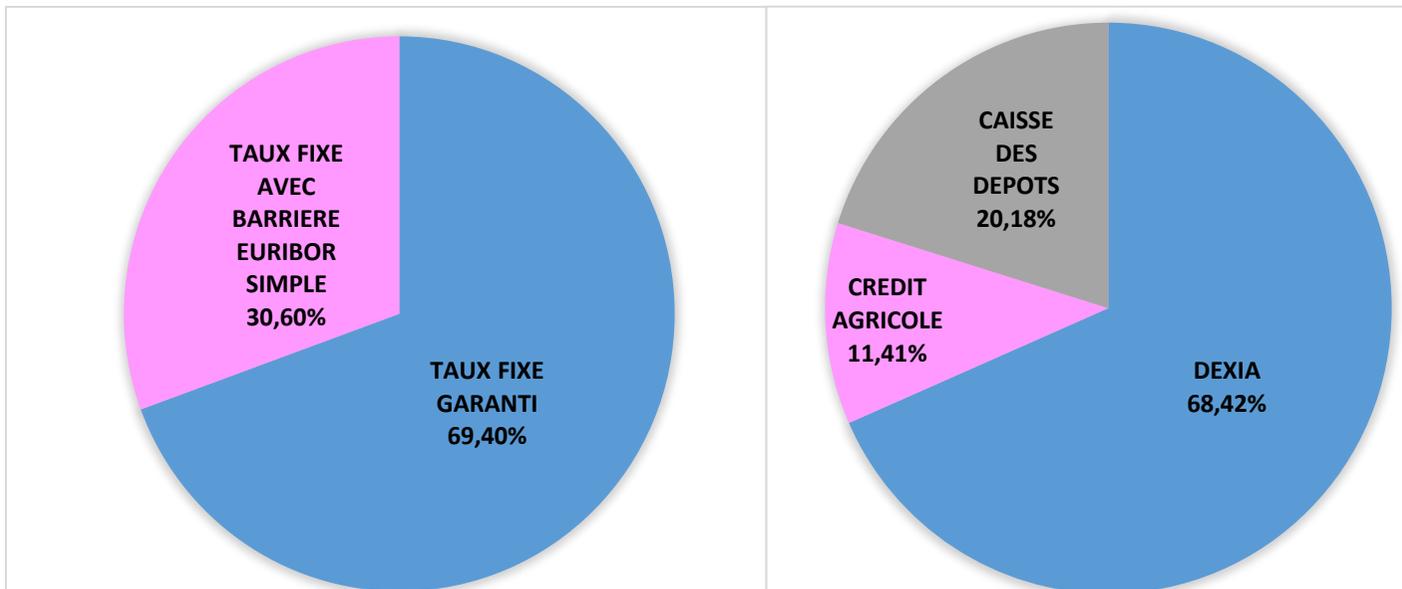
4- Dette

a. Evolution des annuités d'emprunts de 2016 à 2023



Le dernier emprunt contracté par la Commune date d'août 2022, pour 1 500 000 € sur 15 ans à taux fixe de 1.70% (financement des travaux de construction du Gymnase). Cet emprunt sera débloqué en totalité courant 2023 et la 1^{ère} échéance de remboursement interviendra le 31/01/2024.

b. Evolution de l'encours de la dette depuis 2016



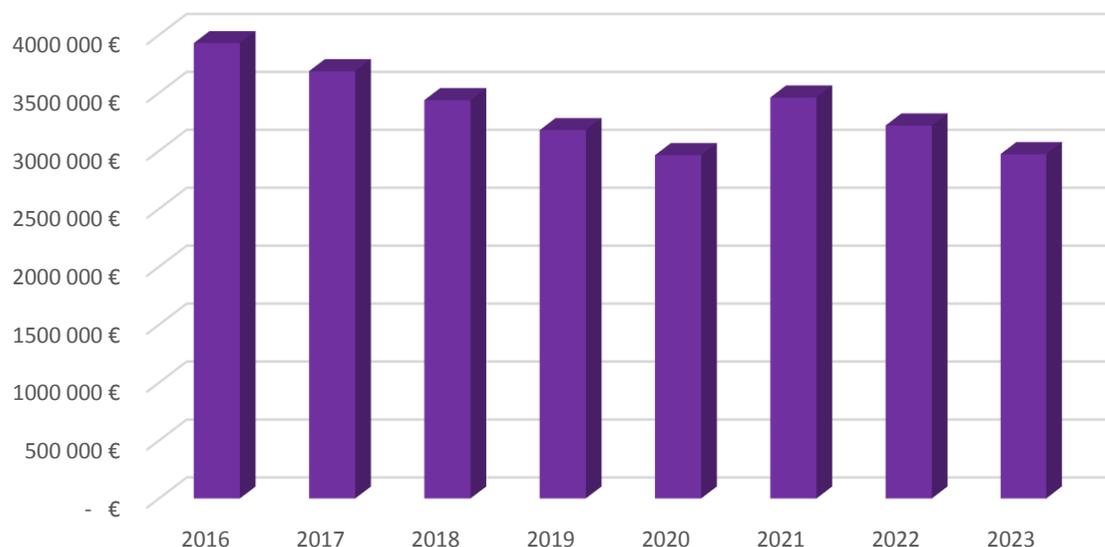
Au 1er janvier 2023, l'encours global de la dette s'élève à 2 971 354.10 € dont :

Par type de taux :
 TAUX FIXE GARANTI : 2 062 145.02 €
 TAUX FIXE AVEC BARRIERE EURIBOR SIMPLE : 909 209,08 €

Par Etablissement bancaire :
 DEXIA : 2 032 857,54 €
 CREDIT AGRICOLE : 339 014,52 €
 CAISSE DES DEPOTS : 599 482,04 €
 CREDIT MUTUEL : 00,00 €

| Prêteur | Date contrat | Montant initial | Type de taux | 1ère échéance | Dernière échéance | Objet de l'emprunt | Dettes en Capital au 01/01/2023 | Echéance capital 2023 |
|---------|--------------|-----------------------|--------------|-------------------|-------------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| DEXIA | 29/09/2010 | 600 000.00 € | F | 01/03/2011 | 01/12/2025 | PISCINE | 120 000.00 € | 40 000.00 € |
| DEXIA | 29/09/2010 | 259 344.00 € | F | 01/04/2011 | 01/01/2026 | CHAUFFERIE BOIS & PISCINE | 64 482.33 € | 19 300.62 € |
| CRCA | 18/06/2013 | 900 000.00 € | F | 31/07/2013 | 31/07/2027 | PPE | 339 014.52 € | 63 371.72 € |
| DEXIA | 27/04/2005 | 815 340.00 € | F EURIBOR | 01/05/2006 | 01/05/2035 | TRAVAUX D' INVESTISSEMENT | 498 225.90 € | 28 127.76 € |
| CDC | 20/05/2020 | 700 000.00 € | F | 20/11/2020 | 20/08/2035 | REHABILITATION FRICHE ROBIN MARIETTON | 599 482.04 € | 45 169.00 € |
| DEXIA | 21/06/2006 | 625 000.00 € | F EURIBOR | 01/05/2009 | 01/05/2038 | COUCY - MEDIATHEQUE - MARELLE - CINTEX - MAISON DE LA MUSIQUE | 410 983.18 € | 19 597.68 € |
| DEXIA | 30/06/2006 | 625 000.00 € | F | 01/01/2009 | 01/01/2038 | | 433 181.28 € | 18 898.11 € |
| DEXIA | 24/11/2007 | 725 000.00 € | F | 01/04/2010 | 01/01/2039 | | 505 984.85 € | 19 701.02 € |
| CM | 11/08/2022 | 1 500 000.00 € | F | 31/01/2024 | 31/01/2038 | CONSTRUCTION GYMNASSE | 0.00 € | 0.00 € |
| | | 6 749 684.00 € | | | | | 2 971 354.10 € | 254 165.91 € |

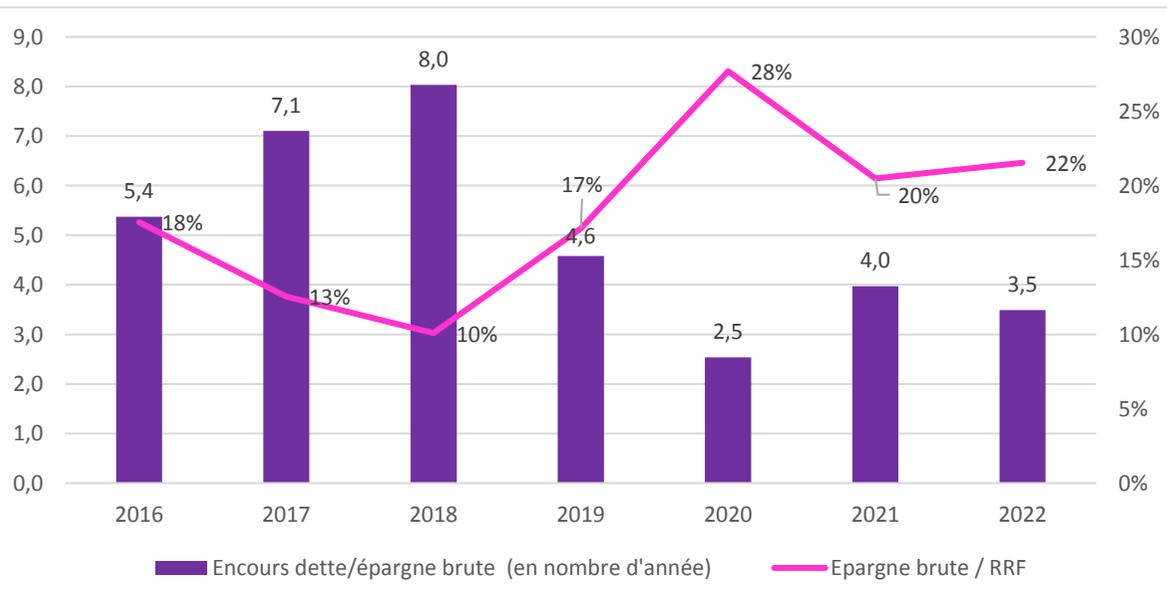
Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier de chaque année



Commentaire :

Un nouvel emprunt a été contracté en 2022 (1 500 000 €) pour le financement de la construction du gymnase. Cet emprunt sera débloqué dans le 2^{ème} semestre 2023 et son remboursement commencera au 31/01/2024. Il n'impacte donc pas l'exercice 2023.

c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2016



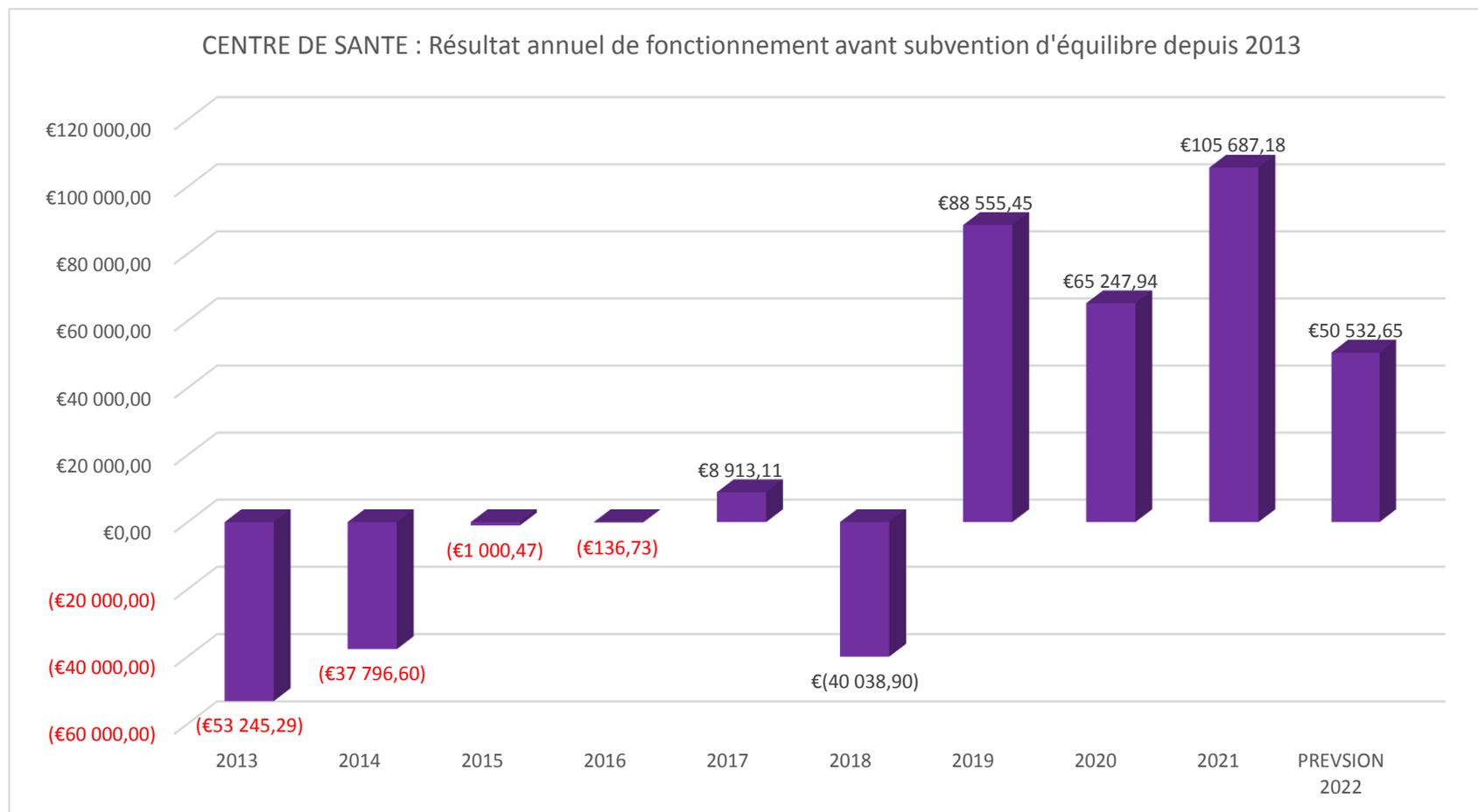
Capacité de désendettement : indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette. (Encours dette/épargne brute)

Taux d'épargne brute : mesure la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées à l'investissement. (Épargne brute /RRF)

Taux d'endettement :
8%
 Stable depuis 2014

5 - BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC DE COUCY

a) Le Centre municipal de santé



La baisse du RESULTAT 2022 vient majoritairement de la baisse des consultations encaissées alors que les charges de fonctionnement et de personnel sont stables par rapport à 2021.

- **Les effectifs actuels du CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :**

Médecins temps travail hebdo :

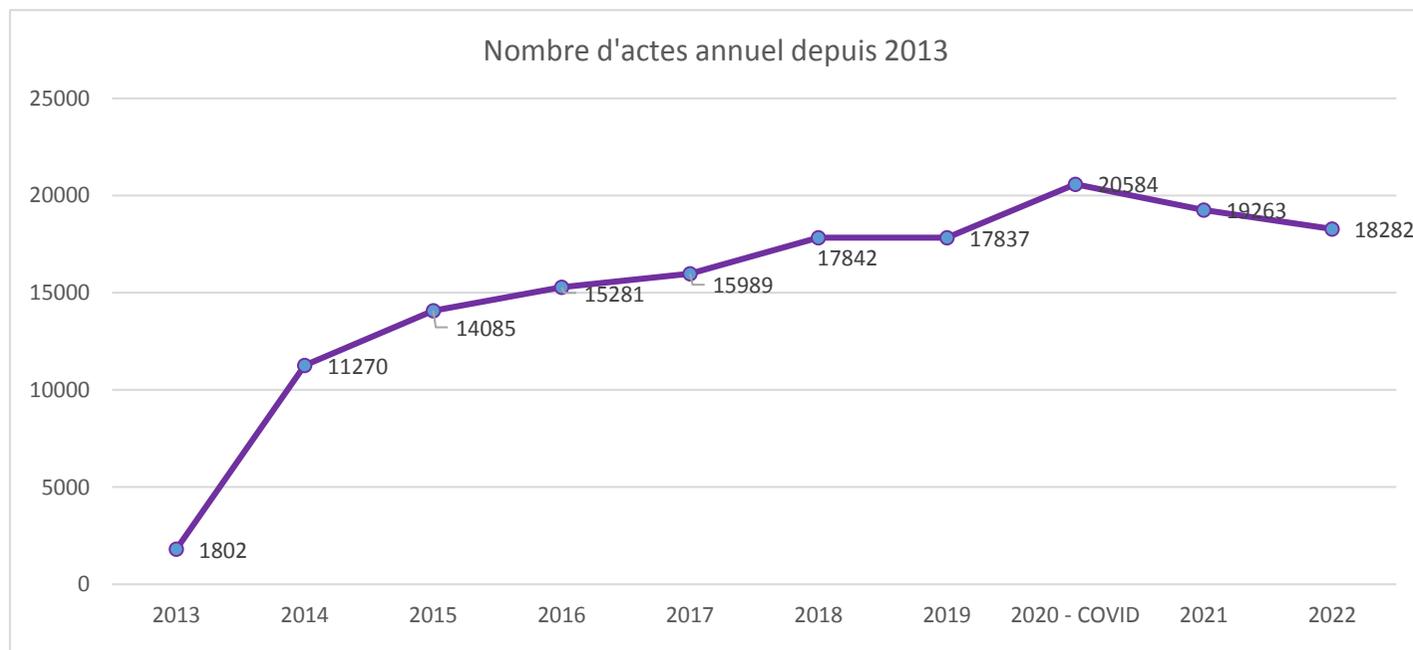
- Dr MOUCHOTTE 35h00 (médecin coordinateur)
- Dr SADOT 35h00
- Dr BOLAND 28h00 (temps partiel 80% de janvier à Aout puis 28H/hebdo à partir de septembre et absente depuis le 15/11/2022)
- Dr BERTRAND 25h00
- Dr FOURNEL 35H00 (depuis fin Aout 2022)
- Dr RAFALOVITCH 19h00 (absent toute l'année)
- Dr DECKER 31H00 hebdo
- Dr HERBEAU remplacement 3 mois

Total/année 2022 : **4.94 ETP**
(Pour mémoire 5,5 ETP en décembre 2022)

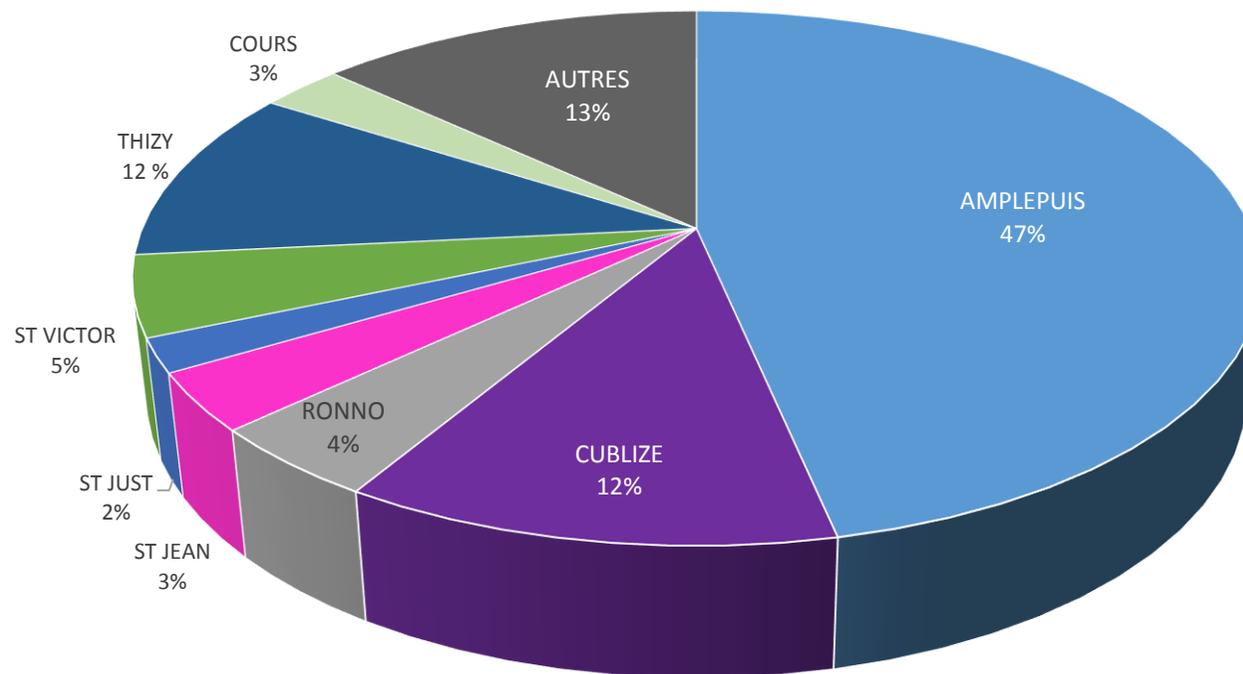
Secrétariat médical :

- Maryse PIVOT 32h00
- Régine DELHOMME 19h30
- Lila ISUFI puis Nelly CHANFRAY 17h30
- Isabelle BOISSEAU apprenti 35h00 (fin contrat Août 2022)

Total / année 2022 : **2.61 ETP**



Actes année 2022 par Commune



63 % des actes ont été réalisés en faveur des Communes conventionnées (Amplepuis, Cublize et Ronno)

Commentaires :

Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2022 s'établit à 50 532.65 €.

Pour mémoire, le résultat 2021 s'élevait à 105 687 €.

2022 : arrivée d'une nouvelle secrétaire médicale et d'un nouveau médecin. Pérennisation d'un médecin (CDD de 3 ans).

Recours à des contrats de remplacement pour 2 médecins.

Prévisions 2023 : 2 congés maternité. 1 médecin a été recruté pour palier au remplacement des congés maternités.

Poursuite de la recherche de nouveaux médecins pour 2023. Etude d'une solution de prise de RDV en ligne.

b) La ZAC de Coucy

La viabilisation de la tranche VIII (dernière tranche) s'achèvera dans le 1^{er} semestre 2023, permettant la commercialisation des 16 lots.
Au 01/01/2023 5 lots restent disponibles dans la tranche VII.



Commentaire :
Année 2023 : achèvement de l'aménagement de la TRANCHE VIII (dernière tranche à aménager de la ZAC DE COUCY)

Le Conseil Municipal est invité à débattre de ces orientations budgétaires.

Le Maire,
René PONTET



GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculés, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Effort fiscal : C'est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune. Il reflète les différences de taux d'imposition

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : ce sont les dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).